

**PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2017**

-----

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE  
DU MARDI 28 MARS 2017**

**Président de séance :**

**Monsieur Bénéwendé Stanislas SANKARA**  
*Premier Vice-président de l'Assemblée nationale*

**Secrétaires de séance :**

- **Monsieur Sangouan Léonce SANON**  
*Cinquième secrétaire parlementaire*
- **Monsieur Léonce ZAGRE**  
*Sixième secrétaire parlementaire*

**Ordre du jour :**

- question orale sans débat du député OUEDRAOGO/SAWADOGO Honorine adressée au ministre de la santé relative aux capacités d'accueil des patients dans nos centres hospitaliers ;
- question orale sans débat du député BONZI Tini adressée au ministre de la santé relative à la prise de mesures idoines au sein des formations sanitaires en vue de lutter efficacement contre le paludisme ;
- question orale sans débat du député SOME N'Goummion Bernard adressée au ministre de la santé relative à la récurrence ces dernières années des maladies cardio-vasculaires comme motifs de consultation ou d'hospitalisation ;
- question orale sans débat du député OUSMANE Alpha adressée au Premier ministre relative au terrorisme international notamment dans les zones nord, nord-est et nord-ouest du Burkina Faso ;

- **question orale avec débat du député Kodjo Jacques PALENFO adressée au ministre de la défense et des anciens combattants relative aux capacités opérationnelles des forces armées nationales face au terrorisme.**

L'Assemblée nationale s'est réunie en séance plénière, le mardi 28 mars 2017, sous la présidence de monsieur Bénéwendé Stanislas SANKARA, Premier Vice-président de l'Assemblée nationale, assisté au présidium de messieurs Sangouan Léonce SANON et Léonce ZAGRE, respectivement cinquième et sixième secrétaires parlementaires, assurant les fonctions de secrétaires de séance.

Le gouvernement était représenté par messieurs :

- Simon COMPAORE, Ministre d'Etat, Ministre de la Sécurité ;
- Jean Claude BOUDA, Ministre de la Défense nationale et des anciens combattants ;
- et Nicolas MEDA, Ministre de la Santé.

Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et des représentants du ministère de la communication et des relations avec le Parlement.

Le Premier Vice-président de l'Assemblée nationale fait son entrée dans l'hémicycle, le public est debout pour l'accueillir, tandis qu'il gagne le fauteuil présidentiel.

- **Il est 16 heures 02 minutes** -

## **Le Président**

Bonsoir honorables députés.

La séance est ouverte !

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez procéder à l'appel nominal des députés.

### **M. Sangouan Léonce SANON** *Cinquième secrétaire parlementaire*

Honorables députés, votre attention s'il vous plaît.

*(Monsieur Sangouan Léonce SANON, cinquième secrétaire parlementaire procède à l'appel nominal des députés).*

Monsieur le Président, nous avons :

- **25 députés absents excusés,**
- **17 députés absents non excusés,**
- **85 députés présents,**
- **14 procurations,**
- **99 votants.**

## **Le Président**

Merci monsieur le Secrétaire parlementaire.

L'Assemblée nationale est toujours en nombre pour délibérer et pour régler son ordre du jour.

Mesdames et messieurs les députés sont informés qu'il a été mis à leur disposition auprès des présidents des groupes parlementaires, les procès-verbaux des séances plénières des 1<sup>er</sup> et 07 mars 2017. A ce jour, aucun amendement n'est parvenu à la présidence de l'Assemblée nationale. En application donc des dispositions de l'article 64, alinéa 3 de notre règlement, ces procès-verbaux sont considérés comme adoptés.

Par ailleurs, il a été mis à votre disposition, les comptes rendus analytiques des séances plénières des mêmes dates -des 1<sup>er</sup> et 07 mars 2017. En application des dispositions de l'article 63, alinéa 4 de notre règlement, ces comptes rendus analytiques sont considérés comme adoptés. Ils seront publiés par voie d'affichage et mis en ligne sur le site web de l'Assemblée nationale.

Les députés sont également informés que le gouvernement a fait parvenir à l'Assemblée nationale trois réponses aux questions écrites des députés et cela conformément aux dispositions de l'article 142, alinéa 3 du règlement de l'Assemblée. Ce sont :

- la réponse à la question écrite de l'honorable député Fatimata KORBEOGO/OUEDRAOGO relative au retard du Burkina Faso dans la ratification du troisième protocole à la CDE établissant une procédure de présentation de communication adressée au Ministre de la Justice, des droits humains et de la promotion civique, garde des sceaux ;
- la réponse à la question écrite de l'honorable député Alphonse NOMBRE relative au barrage de Tangaré sis au secteur n°1 de Garango adressée au Ministre de l'Eau et de l'assainissement ;

- et la réponse à la question écrite de l'honorable député Ahmed Aziz DIALLO relative aux mesures déjà prises ou en cours par le gouvernement afin de permettre à chaque Burkinabè d'avoir au minimum un acte de naissance. Cette question avait été adressée au Ministre de l'Administration territoriale et de la décentralisation.

En application des dispositions de l'article 142, alinéa 3, ces réponses seront publiées dans le procès-verbal de la séance de ce jour.

*(Cf. documents annexes du présent procès-verbal)*

Mesdames et messieurs les députés, la Conférence des présidents réunie le jeudi 16 mars 2017 a établi pour notre première session ordinaire, un projet d'ordre du jour modifié. Ce projet d'ordre du jour a été mis à votre disposition par les services législatifs. Aux termes de l'article 61, alinéa 5 de notre règlement, « *Au début de la séance suivant la réunion de la conférence, le Président soumet le projet d'ordre du jour à l'Assemblée nationale qui se prononce sur l'ensemble dudit projet. Aucun amendement n'est recevable. En cas de vote, seuls peuvent intervenir, le gouvernement et pour une explication de vote de cinq minutes au maximum, les présidents des commissions ou leur délégué ayant assisté à la conférence ainsi qu'un orateur par groupe* ».

Je donne donc la parole au gouvernement pour ses éventuelles observations.

Le gouvernement a la parole.

*(Le gouvernement répond par la négative).*

Merci au gouvernement.

*(Demande d'intervention d'un député)*

Oui.

**M. Mamadou DIALLO (MPP)**

Monsieur le Président, je n'arrive pas à comprendre pourquoi à chaque fois, les services législatifs oublient d'insérer le nom du député Elise ILBOUDO...

**Le Président**

Cela a été corrigé s'il vous plaît ! C'est vous qui n'avez pas suivi.

**M. Mamadou DIALLO** (MPP)

J'ai bien suivi.

**Le Président**

Madame ILBOUDO, vous avez été appelée ?

Madame ILBOUDO est-elle là ? Avez-vous été appelée ? Votre mandat a-t-il été validé ? (*Madame ILBOUDO répond par l'affirmative*).

Voilà, Cela a été corrigé.

**Mme Elise ILBOUDO/THIOMBIANO** (MPP)

Cela fait deux à trois séances qu'on oubliait d'insérer mon nom.

**Le Président**

Excusez-nous, nous allons continuer s'il vous plaît ! Il n'y a pas d'incident pour cela.

Merci beaucoup.

Je donne la parole aux commissions générales qui le souhaitent de pouvoir intervenir pour donner des explications de vote, s'il y a lieu.

Les commissions ont la parole.

Il n'y a pas de réaction, je vous remercie.

Les groupes parlementaires qui le souhaitent peuvent également prendre la parole pour une explication de vote.

*(Pas de réaction)*

Je vous remercie.

Ainsi donc, l'ordre du jour modifié de la première session ordinaire de l'année 2017 est adopté.

Il en a été ainsi décidé.

Mesdames et messieurs les députés, la séance de cet après-midi appelle à l'ordre du jour quatre questions orales sans débat et une question orale avec débat qui sont, je les rappelle :

- la question orale sans débat de l'honorable député OUEDRAOGO/SAWADOGO Honorine qui a été adressée au Ministre de la Santé relative aux capacités d'accueil des patients dans nos centres hospitaliers ;
- la question orale sans débat de l'honorable député BONZI Tini adressée également au Ministre de la Santé relative à la prise de mesures idoines au sein des formations sanitaires en vue de lutter efficacement contre le paludisme ;
- la question orale sans débat du député SOME Bernard également adressée au Ministre de la Santé relative à la récurrence ces dernières années des maladies cardio-vasculaires comme motifs de consultation ou d'hospitalisation ;
- la question orale sans débat du député OUSMANE Alpha adressée au Premier ministre et relative au terrorisme international, notamment dans les zones nord, nord-est et nord-ouest du Burkina Faso ;
- la question orale avec débat est celle du député Kodjo Jacques PALENFO qui est adressée au ministre de la défense et des anciens combattants et est relative aux capacités opérationnelles des forces armées nationales face au terrorisme.

Ainsi donc, je voudrais avec votre permission, appeler le député OUSMANE Alpha -s'il est là- à bien vouloir adresser sa question au gouvernement.

**M. Alpha OUSMANE**

*Auteur de la première question orale sans débat*

Merci monsieur le Président.

Excellence monsieur le Premier ministre.

Depuis la fin de la guerre froide, nous assistons à une montée réelle du terrorisme international dans tous les pays du globe. Il reste entendu que les causes et autres raisons sont diverses et variées, mais les conséquences sont les mêmes (c'est-à-dire destructions de biens, morts d'hommes, désolation partout).

Au Burkina Faso, de nombreuses attaques connues ou inconnues ont été perpétrées contre les symboles (attaques de postes de gendarmerie, de postes de douane, de postes de police), contre nos lieux publics et de nombreux enlèvements enregistrés dans certains villages. Ce tableau sombre nous interpelle tous.

Le lundi 26 septembre dernier, le Ministre d'Etat a signé un accord de coopération de lutte contre le terrorisme avec les Etats-Unis d'Amérique.

Excellence monsieur le Premier ministre, les zones nord, nord-est et nord-ouest restent les parties les plus exposées et où paradoxalement, les dispositifs sécuritaires et autres infrastructures ne sont pas à la hauteur de la menace supposée ou réelle.

Excellence monsieur le Premier ministre, pouvez-vous édifier la représentation nationale des différents efforts qui sont faits ou en cours par votre gouvernement pour mieux rassurer les populations et mieux protéger nos frontières.

Je vous remercie.

## **Le Président**

Merci honorable député.

La parole est au gouvernement pour la réponse.

## **M. Simon COMPAORE**

*Ministre de la sécurité intérieure*

Monsieur le Président,

Honorables députés,

Permettez-moi de vous adresser nos sincères remerciements pour l'opportunité que vous nous donnez de dire un mot par rapport à la question de l'honorable député Alpha OUSMANE.

L'honorable député Alpha OUSMANE nous a posé une question relative à la lutte contre le terrorisme dans notre pays et je voudrais simplement rappeler qu'il y a trois jours, nous avons tenu à faire le point de l'ensemble des attaques que notre pays a connues depuis 2015 à nos jours. Ce point était nécessaire car il fallait d'une part, redevabilité oblige, dire au peuple par rapport à l'ensemble de ces attaques, où est-ce que nous en sommes par rapport aux efforts d'investigations menées par les services de police -police judiciaire s'entend- aussi bien au niveau de la gendarmerie qu'au niveau de la police nationale. Et puis, il s'agissait pour nous également de faire en sorte que les uns et les autres sachent qu'il n'y a pas lieu de désespérer. Nous devons plutôt nous armer de courage, de détermination car heureusement nous avons des éléments sur le terrain, les forces de défense et de sécurité qui se battent dans un milieu très hostile et avec les moyens de bord pour contrer l'adversité, pour lutter contre les différentes attaques des terroristes dont la plupart viennent du côté malien.

Je rappelle que le Burkina Faso a six frontières qu'il partage avec la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Niger, le Bénin. Je crois que c'est six non ? Et le Mali bien sûr. Cela fait à peu près 3 615 km de frontière mais la plus longue frontière, c'est celle que nous partageons avec le Mali pour près de 1 300 et quelques kilomètres. C'est cette frontière qui nous cause le plus de soucis : 90% des attaques proviennent de ce côté.

Il y a subsidiairement la frontière avec le Niger pour près de 400 à 600 km. Là également, il y a eu des tentatives mais comme je l'ai dit, nos soucis sont tournés vers la frontière malienne. Et l'ensemble de ces attaques, là aussi, nous pouvons affirmer que 90% des attaques se passent dans le Sahel et pour être plus précis, dans la province du Soum.

Mesdames et messieurs les députés, plusieurs attaques ont été enregistrées par le Burkina Faso depuis 2015 à nos jours. Juste un rappel :

- le 09 octobre 2015, il y a eu l'attaque de la brigade de gendarmerie de Samorogouan, à l'ouest du pays qui s'est soldée par cinq morts, dont trois gendarmes, un civil et un assaillant ;
- le 1<sup>er</sup> juin 2016, l'attaque du poste de police de la localité d'Intangom au cours de laquelle trois policiers ont été tués ;
- le 1<sup>er</sup> septembre 2016, l'attaque du poste de douane de Markoye qui a fait deux morts et trois blessés ;



- le 12 octobre 2016, six assaillants se déplaçant sur des mobylettes ont pris pour cible, à Intangom, le poste avancé de l'armée, le groupement des forces antiterroristes (GFAT) et cette attaque a fait six victimes, dont quatre militaires, deux civils ainsi que des blessés et a été revendiquée par l'Etat islamique ;
- le 12 novembre 2016, un imam a été froidement abattu à Djibo par deux inconnus ;
- le 16 novembre 2016, un détachement du groupe des forces antiterroristes (GFAT) subissait une attaque à Nassoumbou, localité située à 45 km de Djibo, causant la mort de douze soldats ;
- dans la nuit du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le sieur Mamadou DICKO a été abattu au secteur n°5 de Djibo. La même nuit, Hamidou TAMBOURA, imam à Sibé, village de la commune de Tongomayel, était lui aussi assassiné lors d'une seconde attaque ;
- le 04 février 2017, Abdoulaye DICKO, conseiller municipal du village de Soboulé, dans la province du Soum et son fils ont été abattus à Yorsala, village situé à 45 km de Titao, dans la région du nord. Les assaillants ont également blessé un enfant de cinq ans du même conseiller ;
- dans la nuit du 27 au 28 février 2017, les commissariats de police et les mairies de Baraboulé et Tongomayel ainsi que la mairie de Guiguèl ont été attaqués avec au bilan, un civil blessé, des motos et des bâtiments incendiés ;
- très récemment, le GIGN a fait l'objet d'une embuscade le 20 mars 2017, blessant un gendarme qui est actuellement à l'hôpital de Tingandogo. C'est le cas également du GFAT qui a été attaqué à Nassoumbou le 20 mars 2017 et cette attaque a eu pour conséquence un léger blessé -un soldat a été blessé. Il est actuellement en soins et sa vie n'est pas en danger ;
- à ces faits, s'ajoutent bien sûr les récents événements malheureux, déplorables : l'assassinat de BADINI, enseignant-directeur d'école de Kourfayel que j'ai eu personnellement à visiter et l'assassinat d'un parent d'élève du nom de TAMBOURA ;
- il y a aussi l'attaque du dépôt d'armes de Yimdi dans le Kadiogo et des incendies aux origines douteuses ;
- à cela, on peut ajouter les dérives de certains groupes d'autodéfense Koglweogo.

On peut dire que l'un dans l'autre, tout ceci a porté un sérieux coup à la sécurité des Burkinabè déjà durement éprouvés par les événements antérieurs dont le coup d'Etat manqué des 16 et 17 septembre 2015.

Ces différentes attaques revendiquées pour certaines par les groupes terroristes que sont Al Mourabitoune, Ansaro-Islam, AQMI et l'Etat islamique traduisent l'activisme de ces criminels dans la zone nord du Burkina Faso. On peut se rappeler également qu'à l'Est, juste dans la forêt qui constitue l'espèce de frontière entre le Burkina Faso et le Bénin, il y a eu des tentatives d'installation des katiba au niveau de cette zone et il a fallu l'activité intense des militaires pour utiliser leur expression, « nettoyer la zone ».

Alors, il faut dire que cet activisme des criminels au Burkina Faso est principalement dû à des facteurs externes à notre pays tels que la situation au nord-Mali, en Libye et la situation générale du terrorisme dans le monde.

Cependant, au plan interne, la vulnérabilité des populations vivant dans les zones frontalières jouxtant le nord-Mali semble avoir facilité les actions terroristes enregistrées sur le territoire burkinabè.

Face à cette situation qui paraît de prime abord alarmante, je comprends aisément la préoccupation de l'honorable député Alpha OUSMANE qui voudrait bien connaître les dispositions prises par le gouvernement pour lutter contre ce nouveau fléau et rassurer les populations de notre pays, en particulier celles du nord, du Sahel, du centre-nord.

Excellence Monsieur le Président,  
Honorables députés,  
Mesdames et messieurs,

Dans la recherche permanente des solutions idoines pour la protection des populations, le gouvernement a pris des mesures immédiates de prévention et a inscrit certaines de ses actions dans le moyen et long termes. Ces mesures, nous le pensons, sont déjà en elles-mêmes un pas pour convaincre le peuple burkinabè de leur pertinence dans la lutte contre le terrorisme.

Au titre de ces mesures, on peut citer celles déjà prises, exécutées ou en cours d'exécution. Je vais en énumérer quelques-unes. Il faut dire qu'il a été procédé à l'examen du maillage de notre territoire par les forces de défense et de sécurité. Une rencontre a réuni et l'armée, et la gendarmerie, et la police et

ensemble, nous avons jeté un regard sur le positionnement de ces forces sur le territoire national. Il est apparu à la lecture de cette situation, qu'il y a des points qui étaient suffisamment vides : pas de gendarmes, pas de policiers, pas de militaires. Par contre, il y a d'autres points où on peut trouver des militaires, des gendarmes, des policiers.

Il a donc été décidé de faire en sorte que les poches puissent être prises en charge à partir d'une programmation puisque, pour ouvrir un commissariat de police ou une brigade territoriale de gendarmerie, il faut des sous ; pour installer une base ou un détachement militaire, il faut de l'argent. C'est pour cela, ne pouvant pas du même coup, d'un seul trait, combler ces vides sur notre territoire en matière de force de défense et de sécurité, qu'une programmation a été faite aussi bien au niveau de la gendarmerie, de la police et de l'armée pour que chaque année, au cours des budgets que vous aurez à examiner, on puisse programmer l'ouverture de commissariats de police, de brigades de gendarmerie et de détachements.

Sur ce point précis, nous avons eu l'assurance également d'être accompagnés par un certain nombre de partenaires, notamment les Etats-Unis, l'Union européenne et l'Allemagne, à travers des projets qui vont se décliner au cours de cette année même, nous permettant non seulement d'ouvrir tantôt des brigades de gendarmerie, tantôt des commissariats et même de permettre la fourniture en eau de boisson, de renforcer la capacité des infrastructures sanitaires dans ces zones parce qu'on ne pense pas seulement sécurité. On pense aussi au bien-être des populations puisque l'un induit l'autre, en faisant en sorte que dans ces zones, les populations qui y vivent aient le sentiment d'appartenance à un territoire qui s'appelle le Burkina Faso, à un pays qui s'appelle le Burkina Faso.

Nous enlevons du pied des terroristes, cette capacité à mobiliser des jeunes de chez nous pour alimenter leur force de guerre qui viendra malheureusement semer la désolation, la mort sur notre territoire.

Au titre des actions, on peut citer aussi le renforcement des contrôles sur les axes routiers par des patrouilles systématiques et complètes. Vous avez l'occasion de voyager, de bouger à l'intérieur du pays ; vous avez vu qu'un peu partout, la gendarmerie et la police sont déployées sur les grands axes procédant ainsi à des fouilles. Ce qui nous permet, quelquefois, de renvoyer des gens hors de notre territoire parce qu'indésirables.

Il y a eu l'accroissement des patrouilles diurnes et nocturnes dans les grandes villes comme Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et quelquefois au niveau des dix villes moyennes par des opérations ponctuelles, l'accentuation des mesures de sécurité dans les hôtels ou autres lieux d'hébergement, dans les gares et au niveau des véhicules de transport et de commerce. Tout cela, si vous avez fait un peu attention, vous verrez que des dispositions concrètes ont été prises soit dans certains coins pour faire des opérations constantes, permanentes soit des opérations ponctuelles.

Nous avons également procédé à la surveillance et à la protection plus accrues de nos frontières terrestres et aériennes. Le Chef d'Etat-major général des armées qui est là est bien placé pour parler des dispositions qui sont prises au niveau militaire ; des détachements ont été renforcés et installés au niveau de la région du Sahel et d'autres détachements sont prévus pour être déployés dans des coins comme Baraboulé et autres afin de renforcer notre capacité à sécuriser, à protéger notre frontière et notamment la frontière nord.

Il y a eu le renforcement de la participation communautaire à la lutte contre l'insécurité avec la sensibilisation que nous avons menée au niveau des structures locales de sécurité. Nous avons rencontré les koglweogo et les dozos ; nous avons demandé à toutes ces structures leur contribution par rapport aux grandes missions que l'armée, la gendarmerie et la police mènent chaque jour sur notre territoire.

Il y a eu également l'intensification de la coopération sous régionale et internationale pour l'instauration d'un climat de confiance avec les pays voisins d'une part et avec d'autres pays d'Afrique et du monde d'autre part. Ce renforcement de la coopération nous a permis comme je l'ai dit lors de la conférence de presse, de boucler un certain nombre de dossiers tels que l'attaque qui a eu lieu sur Kwamé Nkrumah, le 15 janvier 2016. A présent, nous savons qui est le commanditaire, qui est venu, qui a exécuté, qui a financé et comment cela s'est passé. Cela a été possible grâce à des missions que nous avons effectuées tantôt sur Abidjan et surtout à Bamako où les collègues ont facilité le travail de ces missions à travers les structures spécialisées du Mali, qui nous ont permis justement d'avoir les éléments et même d'écouter des terroristes qui ont été arrêtés là-bas et qui ont agi sur notre territoire.

Donc, l'un dans l'autre, cela nous a permis de remonter et de revenir et même de découvrir ce qu'on ne pensait pas découvrir ; c'est-à-dire, ce fameux gros pneu qui a servi à cacher les armes et à les convoier par un transporteur jusqu'à la

périphérie de Ouagadougou dans une villa qui a été louée. Ce pneu est entre nos mains et nous savons comment les choses se sont passées. Et, tous ces éléments bien sûr ont été versés entre les mains du juge instructeur, de la justice pour que ce qui doit être fait le soit.

Ceci est rassurant ; on peut être attaqué mais, si on est attaqué et que l'on ne sait pas d'où ça vient, comment cela s'est passé, c'est encore plus grave. Ce qui veut dire que désormais, quand on verra quelqu'un dans un véhicule de transport avec un gros pneu, on va ouvrir largement les yeux et chercher à voir ce qu'il y a à l'intérieur. **-Rires et commentaires de l'assistance-**

Mesdames et messieurs les députés,  
Monsieur le Président,

Il y a eu la conduite d'opérations diverses dans le nord qui ont permis de frapper, d'agir ; quelque fois, volontairement, on n'a pas voulu en dire plus. Lors de la première attaque de Nassoumbou, les gens ne se sont pas laissés tuer ainsi ; ils ont résisté et nous avons su à travers des témoignages qu'il y a eu aussi mort d'homme de l'autre côté. Mais, à quoi bon le soulever comme si on voulait excuser nos morts. Mais, c'est pour dire qu'il n'est pas juste de penser que les militaires, les gendarmes et les policiers ne se battent pas sur le terrain. C'est simplement parce que le contexte est suffisamment difficile.

Ici, nous, nous sommes dans les « fè-fè », mais ceux qui sont actuellement à Nassoumbou travaillent sous 50°. Donc, c'est extrêmement difficile et si vous les voyez, vous allez applaudir. Personnellement, j'ai eu l'occasion de les voir et c'est pourquoi j'ai confiance que petit à petit, avec la montée en puissance des moyens qui leur sont donnés, nous allons vaincre les terroristes.

Une série d'opérations a été menée vers la fin de l'année. Pour ne pas être long, je vais simplement, de mémoire, citer les différentes opérations qui ont eu lieu dans le Sahel, dans les Hauts-bassins, le Sud-ouest, les Cascades, le Centre-est, le Centre, le Plateau central. Ce sont des opérations d'envergure qui ont réuni et les bérets rouges, les gendarmes, les policiers, ce qui a fait que globalement en décembre, il y a eu une accalmie. Les fêtes se sont relativement bien passées parce qu'il y avait des gens sur le terrain pour sécuriser, pour traquer les grands bandits mais aussi les terroristes.

Alors, ce sont des actions qui se poursuivent mais il y a d'autres actions qui sont également programmées pour le moyen et long termes et qui nécessitent la mobilisation des moyens conséquents. La poursuite de la mise en œuvre de la stratégie nationale de sécurité intérieure a prévu un certain nombre de mesures pour le renforcement des capacités opérationnelles et organisationnelles des forces

de sécurité intérieure et la fonction renseignement, de la participation communautaire, de la communication, le renforcement du dispositif de prévention et de répression, le renforcement de la coopération internationale, régionale et bilatérale.

Nous avons mené aussi la lutte contre l'incivisme, l'action des autorités administratives et politiques, les forces de sécurité ainsi que les membres des structures communautaires de lutte au niveau de nos différentes provinces. Pour la prise de mesures réalisables en vue de la restauration de la confiance entre l'Etat et les populations, des actions ont été également menées à ce niveau ; ce qui a permis de gérer la propension des populations à se faire justice dont les conséquences immédiates sont les dérives commises par certains groupes d'autodéfense.

Sur ces points, je dois vous informer qu'un forum national sur la sécurité intérieure va être bientôt convoqué pour redéfinir les contours de notre politique nationale de sécurité intérieure avec son corollaire qu'est la stratégie nationale des plans d'actions déclinés. Cela permettra à notre pays d'avoir une vision très claire en matière de sécurité.

Mesdames et messieurs, il y a bien d'autres actions parce que je n'ai pas cité le vecteur aérien. Vous savez qu'aujourd'hui, on peut être suffisamment armé, avoir des fusils, des 12.7 et d'autres armes performantes mais si on n'a pas l'appui aérien, beaucoup de choses peuvent se passer comme malheureusement cela s'est passé au niveau de notre pays.

Nassoumbou est à 45 km de Djibo mais lorsqu'il y a eu l'attaque et que les militaires ont démarré, il a fallu 1 heure 30 minutes pour y arriver. Pour 45 km, cela vous laisse deviner les difficultés de terrain. Or si on avait un vecteur aérien efficace, présent, nous aurions pu rapidement repérer les assaillants en train de repartir de l'autre côté et les neutraliser. Donc, le vecteur aérien, nous y pensons également et un certain nombre de dispositions sont en train d'être prises mais comprenez-moi, on ne peut pas aller au-delà, il faut que sur ce point, on fasse du « mouta-mouta ».

*-Rires et commentaires de l'assistance-*

Voilà.

Mesdames et messieurs, nous pensons que c'est au pied du mur qu'on juge le maçon. Et que les mesures déjà prises constituent le baromètre de l'efficacité de l'action du gouvernement dans ce domaine de la sécurité.

Tout dernièrement, des moyens roulants ont été mis à la disposition aussi bien de l'armée, de la gendarmerie que de la police. Et d'autres formes de lutte, d'autres stratégies ont été développées, et permettez-moi, comme il y a d'autres qui nous suivent, de me limiter à ce niveau. Vous avez vu qu'on commence à monter en puissance.

Les derniers évènements qui se sont passés notamment vers Baraboulé, à Pitoga démontrent à souhait que nous sommes en train de changer le fusil d'épaule, et c'est tant mieux. C'est pour vous dire de façon globale que des moyens sont en train d'être réunis et au fur et à mesure que nous les aurons, sans faire du tapage, nous les enverrons là où ils doivent être envoyés. On n'a pas besoin de vous dire ce qui est fait par semaine et par mois. Cela relève du secret-défense dans la stratégie de conquête du terrain et donc sachez simplement qu'il y a de quoi être optimiste et encourager nos militaires, nos gendarmes, nos policiers.

Il n'y a pas l'ombre d'un doute que cet ensemble de mesures et la décision d'interdire aux motos et aux tricycles de rouler à partir d'une certaine heure dans la zone ont commencé à donner des fruits. Et nous sommes en train de vouloir étendre la mesure à d'autres zones où il nous a été donné de constater que certains individus, compte tenu de la difficulté, contournent certains postes pour aller dans les zones vers les mines ou vers d'autres points. Donc, face à cette disposition, le gouverneur de la région a reçu mission d'étendre la mesure qu'il a déjà prise en ce qui concerne un certain nombre de communes de la région du Sahel.

C'est pour vous dire, monsieur le député, vous qui êtes de la zone, *(s'adressant au député Alpha OUSMANE, auteur de la question)* oui, nous voulons vous remercier parce que de temps en temps, vous nous appelez pour nous donner des informations et c'est souvent utile mais on ne va pas..., *-Protestation des députés-* non, de toute façon, je ne le vends pas parce qu'il est de la zone... *-Brouhaha dans la salle-*

Non, non, il est de la zone et il mange avec les parents et quand je dis vous, ce n'est pas vous seulement... *-Rires et commentaires dans la salle-*

Tous ceux qui sont de la zone ou qui connaissent la zone et qui nous apportent des informations, -utilisons ce vocable- nous voulons leur dire un grand merci parce que nous en avons beaucoup besoin. On ne peut pas manœuvrer sur le terrain, dans le brouillard, sinon on se fait liquider dans le brouillard. Nous avons grand besoin d'informations, de complicité active et d'accompagnement à ce

niveau et nous remercions l'ensemble des élus de la nation qui font ce qu'ils peuvent pour encourager les uns et les autres afin que le moral soit au beau-fixe. C'est ce dont nous avons besoin ; nous n'avons pas besoin des messages que les gens jettent pêle-mêle sur les réseaux sociaux et qui sont de nature à saper le moral. On a plutôt besoin qu'on encourage, qu'on fasse comme celui qui va sur le terrain ; il a son équipe et quand on marque un but à son équipe, il ne baisse pas les bras. Il continue d'applaudir et hâler son équipe et c'est pourquoi assez souvent, quelque temps après, on égalise et mieux on remporte le match. C'est ce que nous souhaitons pouvoir faire ensemble.

Je vais conclure en disant ceci : ce n'est pas seulement pour le Cappuccino et l'hôtel Splendid que nous avons fait des avancées. Sur Samorogouan et d'autres sujets, nous avons des éléments. Et comme on vous l'a dit, nous continuons à avoir des gens, à faire des arrestations et on compile les éléments ; c'est bon pour la justice, c'est bon aussi pour ceux qui agissent sur le terrain. C'est pourquoi, je dis qu'il y a lieu d'être confiant et nous souhaitons simplement lancer un défi.

Je conclus par un défi aux honorables députés. Le défi, c'est quoi ? Le défi, en plus de vos prières, c'est un député, un million de francs CFA et les ministres vont également en faire autant pour que nous puissions appuyer les efforts de l'Etat central pour ceux qui sont au front.

Alors, j'espère que vous allez relever ce défi avec brio et que demain, le peuple du Burkina Faso vous saura gré de votre contribution.

*-Rires et commentaires de l'assistance-*

Alors, nous avons des documents pour ceux qui sont intéressés par rapport à la filière terroriste. On a beaucoup parlé de Malam ; il est membre de ce réseau. Donc, nous le savons, que ce soit Ag Gali, Amadou Koufa, Ibrahim Malam Dicko et bien d'autres, nous savons que tous ces gens agissent puissamment sur notre territoire et essaient de recruter parmi les jeunes du Burkina Faso ; ils squattent des mosquées pour recruter également des imams. Vous avez vu ce qui s'est passé à Signoghin et il est bon que vous ayez ces informations. Nous sommes prêts, si vous le désirez, à mettre ces informations à votre disposition pour que vous puissiez en faire l'utilisation qui sied.

Monsieur le Président, voilà ce que je voulais dire. Il y a des choses que je me suis abstenu de dire pour ce que vous savez, c'est pour être toujours efficace sur le terrain.



Merci.

## **Le Président**

Merci monsieur le Ministre d'Etat.

*-Applaudissements des députés-*

Je voudrais passer la parole à l'honorable député, auteur de la question pour son appréciation, le cas échéant. Je rappelle que le temps est limité même si pour le moment, dans le règlement, on n'en a pas prévu pour les membres du gouvernement.

## **M. Alpha OUSMANE**

*Auteur de la première question orale sans débat*

Merci bien monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, merci.

Encore, nous avons vu d'un côté, monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure Simon COMPAORE dans son franc-parler. C'est une bonne chose. Et, je suis entièrement d'accord sur ce que vous venez de dire et nous ne pouvons que vous féliciter et vous encourager à aller de l'avant, à aller dans ce sens.

Vous avez dit que je suis de la région. J'ai rencontré l'armée burkinabè de Intangoum à Erasmane jusqu'à Bouroukissi à des températures effectivement très élevées : 45°, 47°. Souvent, vers Intangoum qui est proche de la frontière nigérienne, ce sont des individus avec des bouteilles d'eau qui, effectivement alimentent nos éléments. Je suis donc effectivement d'accord que notre armée est à féliciter, notre armée est en train de faire des efforts, donc, nos forces de défense et de sécurité effectivement sont en train de se battre sur le terrain.

Mais, ce point me tient à cœur ; il faut que je le dise. Nous sommes devant la représentation nationale. Par rapport aux questions sécuritaires effectivement, le volet développement m'intéresse. La région attaquée est sans investissement massif. Mon souhait, ma demande est qu'effectivement un plan spécial pour le Sahel soit mis en œuvre. 1 heure 30 minutes pour faire 45 kilomètres, c'est parlant encore, vous l'avez dit.

Nous avons dit dans cette même salle que le GSM est un vecteur important parce que moi qui vous parle, je fais souvent des « Airtel money » pour avoir une information à partir de Déou, sur quelque chose qui s'est passé ailleurs. Mais ce n'est pas grave. Ce que je dis, le GSM est très important pour nous et dans la relecture du programme du Président, il serait bon à moyen ou à long terme que ces aspects soient effectivement pris en compte.

Sinon j'encourage effectivement le gouvernement à aller, nous félicitons nos forces de défense et de sécurité pour les efforts effectivement qui sont en train d'être faits et je vous remercie.

Merci.

### **Le Président**

Ok.

Je pense qu'il s'agit plutôt de félicitations adressées au gouvernement et d'encouragements. Je ne sais pas si le gouvernement juge nécessaire d'apporter une réplique, autrement, nous allons déclarer le débat clos sur cette première question orale.

Donc, le débat est clos sur cette première question orale sans débat.

Je passe à la deuxième question orale sans débat, à savoir celle posée par l'honorable député Bernard SOME, adressée au Ministre de la Santé et relative à la récurrence, ces dernières années, des maladies cardiovasculaires comme motif de consultation ou d'hospitalisation.

Il y a en réalité trois questions adressées au même ministre, des questions sans débat mais ne portant pas forcément sur les mêmes domaines, peut-être les réponses sont également séparées. Donc, nous allons passer la parole à l'honorable SOME Bernard.

### **M. N'Goumion Bernard SOME**

*Auteur de la deuxième question orale sans débat*

Merci monsieur le Président.

Monsieur le Ministre de la Santé,

Les maladies cardiovasculaires deviennent de plus en plus l'une des principales causes de consultation et d'hospitalisation, entraînant des paralysies et la mort. Entre 2013 et 2015, le nombre de cas enregistrés au centre hospitalier universitaire Yalgado OUEDRAOGO est passé de 7760 à 8762 en deux ans.

Quelle est la situation de ces maladies dans le reste du pays ?

Qu'est-ce qui explique leur récurrence ces dernières années quand on sait qu'elles existaient à peine dans les décennies passées.

Que fait le ministère de la santé pour prévenir ces maladies et comment se fait la prise en charge ?

Merci monsieur le Président.

### **Le Président**

Merci honorable député.

La parole est donc au gouvernement pour la réponse.

### **M. Nicolas MEDA** *Ministre de la Santé*

Excellence monsieur le Président,  
Honorables députés,  
Mesdames et messieurs,

Je voudrais, au nom de mon département, vous remercier de l'intérêt que vous accordez à la grande problématique de la montée en puissance des maladies cardiovasculaires dans notre pays.

Au travers d'un questionnement pertinent, l'honorable député Bernard SOME passe en revue des aspects très importants auxquels j'apporte les réponses suivantes.

De la situation des maladies cardiovasculaires dans le reste du pays.  
Les maladies cardiovasculaires représentent un fardeau de plus en plus lourd sur la santé mondiale et nationale du fait entre autres des changements actuels en terme de mode de vie.

Aujourd'hui, on estime qu'un tiers de décès dans le monde est dû aux maladies qui affectent le cœur et les vaisseaux sanguins, surtout dans leur complication à type d'hémiplégie (c'est la paralysie d'une partie du corps), d'accident cardio-vasculo-cérébral, quand un vaisseau dans le cerveau pète.

Selon les résultats de l'enquête par lots de villages et de ménages, réalisée au Burkina Faso en 2013, la prévalence d'un facteur de risques de maladies cardiovasculaires qui est l'hypertension artérielle est dans la population de 25 à 64 ans de près de 18%. Ce qui représente près de 900 000 personnes qui vivent avec l'hypertension artérielle dans notre pays.

Cette prévalence augmente avec l'âge et de façon globale dans les deux sexes. Elle est près de 25% en milieu urbain, soit environ plus de 300 000 personnes et en milieu rural, près de 15% soit 550 000 personnes environ.

Les régions les plus concernées sont naturellement celle du centre, au cœur de Ouagadougou, avec près de 33% de personnes ayant l'hypertension, soit environ 264 277 personnes qui vivent aujourd'hui avec l'hypertension, (certainement dans cette salle), suivie de la région des Hauts-bassins, avec 25%, soit près de 150 000 personnes et curieusement la région de l'Est avec 21% soit environ 86 348 personnes.

Dans notre pays, la proportion des sujets de 40 à 64 ans ayant un risque de survenue d'un évènement cardiovasculaire fatal ou non dans les dix prochaines années, était d'environ 8% en 2013, soit près de 400 000 personnes concernées.

Pourquoi y-a-t-il cette récurrence ces dernières années, des pathologies cardiovasculaires au Burkina Faso quand on sait qu'elles n'existaient pas dans les décennies passées ? C'est bien sûr l'évolution des modes de vie et la transition nutritionnelle qui favorisent l'exposition des populations que nous sommes aux facteurs de risque qui font l'éclosion de ces maladies cardiovasculaires.

Quels sont ces facteurs de risque ?

D'abord, la mauvaise alimentation. Certaines graisses alimentaires présentes dans les produits laitiers, la viande, les huiles hydrogénées et certaines margarines très prisées sur nos tables de petit-déjeuner, le manque d'activité physique, la sédentarité, -on est tous assis pendant de longues heures et je ne sais pas si les

députés effectuent chaque semaine trois activités physiques régulières d'une heure- et surtout les consommations de tabac qui ont tendance à s'accumuler avec le temps et à augmenter dans notre pays. Tout cela augmente le risque de développer des maladies cardiovasculaires.

S'ajoutent à cela l'âge, le surpoids, -prenons notre tour de ventre- l'obésité, le diabète, la consommation abusive d'alcool, ce n'est pas le Sud-ouest qui sera en reste...

*-Rires et commentaires de l'assistance-*

La non-consommation ou la faible consommation des fruits et légumes alors que nous en produisons, une alimentation trop riche en sel et en graisse. Ce n'est pas le « pouré », le cheval ou le porc-au-four un peu partout, voilà à peu près la mauvaise alimentation des Burkinabè.

Qu'est-ce que nous faisons pour prévenir ces maladies ?

Depuis 2013, le ministère de la santé a mis en place un programme national de lutte contre les maladies non transmissibles et a élaboré à cet effet un plan stratégique intégré de lutte contre ces maladies qui bien sûr intègre l'hypertension et les autres maladies. Ce plan a été validé en 2016. Actuellement, à travers ce programme, le ministère de la santé donne l'exemple et met en œuvre des actions de promotion de modes de vie sains telle que la pratique d'activité physique en collaboration avec le ministère en charge du sport et nous invitons la représentation nationale à emboîter le pas du ministère de la santé. Et le ministère des sports se tient à vos côtés pour vous accompagner dans ces activités sportives, les lundi, mercredi et vendredi.

Ensuite, il y a les conseils nutritionnels, la lutte contre le tabagisme, la consommation à dose nocive d'alcool et la lutte contre l'obésité et la sédentarité. Voilà les éléments de communication pour la prévention.

La surveillance de la tension artérielle fait partie des soins primaires de base dans toutes les formations sanitaires et sans doute des examens annuels de santé pourraient être proposés dans un programme national de dépistage des maladies cardiovasculaires. Peut-être la représentation peut donner l'exemple.

Il faut également noter l'amélioration des plateaux techniques de nos hôpitaux, la disponibilité des médicaments anti-hypertension et cardiovasculaires.

En perspective, il serait séant de trouver un financement pour la mise en œuvre du plan stratégique intégré de lutte contre les maladies non transmissibles.

Honorables députés, il vous reviendra de veiller à ce qu'une ligne budgétaire de lutte contre les maladies non transmissibles soit clairement inscrite dans le budget de l'Etat.

Le ministère coordonne et encadre également les actions des organisations non-gouvernementales et associations qui sensibilisent, dépistent l'hypertension et les autres maladies cardiovasculaires sur toute l'étendue du territoire.

De ce que fait le ministère de la santé pour prendre en charge les pathologies cardiovasculaires et cela mérite d'être à nouveau souligné, c'est avant tout la prévention des facteurs de risque et la promotion des modes de vie sain qui constituent pour nous la solution.

En effet, l'adoption de modes de vie sains peut réduire une pression artérielle élevée, de même que des mesures hygiéno-diététiques telles que la diminution de la consommation de sel, la diminution de la consommation d'alcool et de protéines animales, -c'est à peu près la viande rouge- la perte de poids de chacun de nous et la pratique régulière de l'activité physique, une augmentation des apports potassiques, des fruits et légumes contribuent aussi à un meilleur contrôle de notre tension et à l'amélioration de notre pronostic cardiovasculaire.

Par ailleurs, des graisses comme celles qu'on retrouve dans les huiles de soja et de tournesol, l'huile de poisson, d'olive peuvent avoir un effet bénéfique dans la diminution du risque cardiovasculaire. Un régime riche en fruits, en légumes, en fibres, en céréales complètes et en poisson, une consommation limitée d'alcool, de graisses et de viande, je ne dirai pas assez, peuvent contribuer à réduire le risque et à développer des maladies cardiovasculaires.

Dans le plan national de développement économique et social, il est inscrit la construction d'un institut de cardiologie pour offrir une prise en charge spécialisée des complications des maladies cardiovasculaires qui tuent les Burkinabè et occasionnent des évacuations sanitaires coûteuses pour le budget de l'Etat.

Je voudrais à toutes fins utiles, rappeler à l'attention de l'auguste Assemblée, que le ministère a fait en sorte que depuis 2016, chaque centre hospitalier régional dispose de deux cardiologues, ce qui permet d'améliorer sensiblement la qualité de la prise en charge des affections cardiovasculaires.

Telle est, Excellence monsieur le Président, honorables députés, la substance de la réponse que j'apporte à la pertinente question de l'honorable député N'Goummion Bernard SOME.

Je vous remercie de votre aimable attention.

*-Applaudissements nourris-*

### **Le Président**

Merci à monsieur le Ministre pour sa brillante réponse ; je voudrais passer la parole à présent à l'honorable député pour recueillir sa réaction.

### **M. N'Goummion Bernard SOME**

*Auteur de la deuxième question orale sans débat*

Merci bien monsieur le Président.

J'ai suivi avec beaucoup d'attention les réponses de monsieur le Ministre. Merci au Ministre.

Mais seulement dans ses réponses, l'Assemblée nationale souhaite vivement qu'on puisse réaliser le programme de dépistage par province. Cela va permettre un tant soit peu de protéger nos populations.

Par rapport aux cardiologues affectés par région, je voudrais relever qu'il faudra aussi relever le niveau du plateau technique. Outre Bobo-Dioulasso et Ouagadougou, nous savons aussi que dans les provinces, il y a des gens qui souffrent, rien que pour la prise en charge. Ce serait bien de pouvoir faire un scanner au niveau régional ou une radio au niveau de nos CMA et dans les provinces.

Voilà un peu mon souhait pour cette question orale.

Merci.

### **Le Président**

Merci honorable député.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole pour réagir si vous le souhaitez.

*(Le ministre fait signe de la négation).*

C'est bon. Vous avez pris bonne note et ces souhaits seront certainement réalisés.

Donc, sur cette question, nous allons déclarer le débat clos. La question orale sans débat de l'honorable Bernard SOME et les réponses qui en ont résulté viennent clôturer le débat.

Je passe donc en discussion, la question orale sans débat de l'honorable député Tini BONZI qui interpelle également le Ministre de la Santé.

Honorable député, vous avez la parole.

**M. Tini BONZI**

*Auteur de la troisième question orale sans débat*

Merci Excellence monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de la lutte contre le paludisme, beaucoup de moyens et de mesures sont mis en œuvre depuis des décennies par le gouvernement, au nombre desquels l'on peut citer la lutte contre l'insalubrité des lieux publics et la distribution des moustiquaires imprégnées.

Cependant, la situation préoccupante et paradoxale est le cas des formations sanitaires elles-mêmes et à tous les niveaux, des CSPS aux hôpitaux.

Il s'agit du pullulement, véritablement banalisé, des moustiques dans ces structures, faute de mesures adéquates, si fait que de nombreux patients, hospitalisés pour diverses causes en ressortent avec un paludisme. Les femmes accouchées quittent la maternité, infectées, ainsi que bébé et accompagnants.

Pourtant, munir les ouvertures des bâtiments de grilles en tamis fin, montées sur des châssis métalliques ou en bois, me semble-t-il, contribuerait à réduire de façon significative la quantité de moustiques dans les salles tout en protégeant contre les autres insectes et reptiles (mouches, mouches-maçonnnes, araignées qui dégradent les intérieurs ainsi que contre les lézards et autres reptiles comme les serpents).



S'il n'y a vraiment pas de problème particulier, ne serait-il pas nécessaire, monsieur le Ministre, de prendre désormais en compte ce dispositif de protection dans l'élaboration des DAO (dossiers d'appel d'offres) de construction des infrastructures sanitaires et prendre également les dispositions idoines pour la régularisation de l'existant ?

Je vous remercie monsieur le Ministre.

### **Le Président**

Merci honorable député.

La parole est maintenant à monsieur le Ministre pour la réponse.

### **M. Nicolas MEDA**

*Ministre de la Santé*

Excellence monsieur le Président,  
Honorables députés,  
Mesdames et messieurs,  
Honorable député BONZI,

J'ai l'honneur ici d'apporter des éléments de réponse à votre question relative à la prise en compte de dispositifs de protection dans l'élaboration des dossiers d'appel d'offres pour la construction des infrastructures sanitaires afin de lutter contre le paludisme.

Au Burkina Faso, le paludisme est toujours la première cause de consultation, d'hospitalisation et de décès. Selon les données statistiques de 2016 du système national d'informations sanitaires, le paludisme représente le principal motif de consultation ; environ 10 000 000 de personnes ont consulté pour paludisme en 2016. Principal motif d'hospitalisation -environ 430 000 personnes hospitalisées- et dont malheureusement plus de 4 000 décès, surtout chez des enfants.

Les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq ans constituent les cibles les plus vulnérables. Quelles solutions en vigueur et à venir ?

Pour corriger cette situation, plusieurs actions ont été mises en œuvre. On peut citer la prise en charge des cas, l'approvisionnement en médicaments, la

communication pour le changement de comportement, la surveillance de la maladie et la lutte anti-vectorielle qui est le cœur de la question de l'honorable député BONZI.

Toutes ces actions sont effectives dans nos formations sanitaires avec le traitement des cas par les combinaisons à base d'artémisinine, la gratuité du traitement pour les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq ans, les causeries éducatives, la collecte, l'analyse et l'utilisation des données qui permettent de vous donner les statistiques énoncées tantôt.

Pour ce qui est de la lutte anti-vectorielle, en dehors des campagnes de distribution des moustiquaires imprégnées à longue durée d'action aux ménages, les femmes enceintes et les enfants de moins d'un an reçoivent ces moustiquaires lors de leur consultation de routine. Il est prévu une campagne de pulvérisation intra-domiciliaire dans quatre districts en 2018.

Dans le cadre de la prévention, la chimio-prévention du paludisme saisonnier est mise en œuvre dans 54 à 70 districts sanitaires, faisant de notre pays un exemple reconnu hors de nos frontières. C'est une intervention qui consiste à administrer des médicaments à titre préventif aux enfants de moins de cinq ans pendant la saison de haute transmission du paludisme, c'est-à-dire, juillet à octobre.

L'assainissement de milieux de vie est aussi une intervention majeure. C'est de cela qu'il s'agit dans la question de l'honorable député. On assiste de plus en plus à des journées de salubrité organisées par la communauté ou les agents de santé dans les formations sanitaires. Certains centres de santé et de promotion sociale avec l'appui de leurs comités de gestion font la désinsectisation, c'est-à-dire la pulvérisation des locaux. Ces mesures, certes efficaces, montrent des limites car elles ne sont pas fréquemment mises en œuvre et leurs résultats sont limités dans le temps. Cela peut même ressembler à une goutte d'eau dans le vase si on tient compte de l'environnement général caractérisé par la présence d'eaux usées non traitées dans les rues, constituant de vrais gîtes larvaires.

La lutte efficace contre le paludisme nécessite l'apport de tous et demande à être élevée à un rang de priorité par les différentes communes pour assainir les nids de moustiques, créer et garder un cadre de vie sain. L'hygiène au niveau des formations sanitaires doit être renforcée. Les journées de salubrité doivent être systématiques et généralisées à l'ensemble des formations sanitaires avec au moins une fréquence de deux fois par an surtout pendant la saison pluvieuse.

Il me semble indiqué de rappeler que la communalisation intégrale consacre le transfert des ressources et des compétences aux collectivités locales. C'est à ce titre que l'assainissement des centres de santé périphériques relèvent d'une responsabilité première des communes, quoique partagée avec mon département. A ce propos d'ailleurs, et pour réaffirmer le caractère multisectoriel de la lutte, il est prévu que le plan stratégique 2016-2020 de lutte contre le paludisme soit partagé avec les municipalités lors d'une rencontre avec l'association des municipalités du Burkina Faso. La communalisation est donc une opportunité pour un investissement conséquent dans la lutte anti-vectorielle, une stratégie clé pour venir à bout du paludisme.

Honorable député, votre proposition de munir les ouvertures des bâtiments des formations sanitaires de grilles en tamis fin servira à n'en point douter à réduire la population vectorielle et croyez-nous, fera l'objet d'une circulaire ministérielle pour orienter les agents dans ce sens afin que des mesures soient prises de concert avec les collectivités locales.

Vous vous souviendrez que l'émergence des maladies à transmission vectorielle comme la dengue a favorisé la mise en place et le renforcement des actions de lutte anti-vectorielle par la pulvérisation intra-domiciliaire et spatiale, de même que la lutte anti-larvaire qui a été conduite à Ouagadougou même. C'est ainsi que nous avons entamé en 2016, des campagnes de pulvérisations dans les structures de soins. Ces mesures seront généralisées avec l'accompagnement de tous les acteurs au premier rang desquels, les communes rurales et urbaines.

Le ministère de la santé dispose d'une commission de lutte anti-vectorielle qui pourrait assister les élus locaux à assainir les structures sanitaires de leur ressort. Le ministère va travailler à intégrer ce dispositif anti-moustiques dans les plans-types de réalisation des infrastructures sanitaires.

Telle est Excellence monsieur le Président, honorables députés, la substance de la réponse que j'apporte à la pertinente question de l'honorable député Tini BONZI.

Je vous remercie de votre aimable attention.

*-Applaudissements nourris-*

**Le Président**

Merci à monsieur le Ministre.

J'appelle l'honorable député Tini BONZI à bien vouloir réagir s'il le souhaite.

**M. Tini BONZI**

*Auteur de la troisième question orale sans débat*

Je remercie monsieur le Ministre pour la réponse qui est tout à fait pratique et opérationnelle.

Merci monsieur le Ministre.

**Le Président**

Bien !

L'honorable remercie le gouvernement. Il nous reste la dernière question orale sans débat et je déclare donc le débat clos en ce qui concerne cette question.

Je passe donc en discussion la question orale sans débat de l'honorable député Honorine OUEDRAOGO/SAWADOGO.

Vous avez la parole.

**M. Michel BADIARA**

*Représentant de l'auteur de la quatrième question orale sans débat*

Merci Excellence monsieur le Président.

Je porte la procuration de l'honorable député Honorine OUEDRAOGO/SAWADOGO. Par conséquent, je lis sa question.

Je cite.

Monsieur le Ministre, les capacités d'accueil des patients dans nos centres hospitaliers sont assez restreintes et certaines scènes sont difficiles à supporter. En effet, la mesure qui a consisté à la prise en charge gratuite de la femme et de l'enfant, bien que salutaire, fait que les grandes maternités de Ouagadougou sont constamment bondées de patientes.

Conséquence, les femmes et leurs bébés sont sur des nattes étalées à même le sol dans les couloirs. Cette situation expose ces dames et leurs enfants à toutes sortes de germes susceptibles de provoquer d'autres maladies.

Par ailleurs, dans le même registre, les femmes en attentes de subir une césarienne s'alignent avec leurs kits pendant des heures voire des jours du fait de l'insuffisance de personnel dans les blocs opératoires.

Monsieur le Ministre, quelles sont les mesures d'accompagnement que vous comptez mettre en place ou renforcer pour décongestionner les grandes maternités de la ville de Ouagadougou ?

Que comptez-vous faire, face au nombre insuffisant de personnel dans les blocs opératoires pour réduire les délais d'attente pour les césariennes ? Fin de citation.

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci donc à l'honorable député.

J'appelle donc le gouvernement pour la réponse.

Je voudrais simplement préciser que, conformément au projet d'ordre du jour qui a été adopté, vous verrez bien sûr dans le tableau qu'il s'agit bel et bien d'une question orale sans débat. Telle a été la volonté de la Conférence des présidents.

Merci monsieur le Ministre.

*-Rires de l'assistance-*

**M. Nicolas MEDA**  
*Ministre de la Santé*

Merci monsieur le Président.

Excellence monsieur le Président,  
Honorables députés,  
Mesdames et messieurs,

Honorable député intérimaire ou... (*Rires*)

Je voudrais, au nom du département de la santé, vous remercier de l'intérêt que vous accordez aux conditions d'accueil et de prise en charge des patients dans les formations sanitaires, surtout dans ce contexte de gratuité de soins au profit de la femme et de l'enfant de moins de cinq ans.

L'honorable député nous questionne sur les mesures d'accompagnement que nous comptons mettre en place pour renforcer et décongestionner les grandes maternités de la ville de Ouagadougou et faire face au nombre insuffisant de personnel dans les blocs opératoires et réduire ainsi les délais d'attente pour les césariennes.

Je conviens avec vous que les grandes maternités -je comprends par-là les maternités des centres médicaux avec antenne chirurgicale aussi bien publics que privés conventionnés et celles des centres hospitaliers universitaires de la ville de Ouagadougou- sont souvent surchargées.

Les causes principales pouvant expliquer cet état de fait sont l'inadéquation entre l'offre et la demande en matière d'infrastructures d'accueil. L'accroissement des infrastructures sanitaires, convenons-en n'est pas parallèle à l'accroissement galopant de la démographie de la ville de Ouagadougou. A titre d'exemple, la zone péri-urbaine de Ouagadougou a une faible couverture géographique en formations sanitaires ; un CSPS (centre de santé et de promotion sociale) comme celui de Yamtenga couvre environ 61 816 habitants alors que la norme est de couvrir 5 000 habitants.

Le non-respect de la pyramide sanitaire entraîne aussi un schème de la porte d'entrée du système de soins qu'est le centre de santé et de promotion sociale pour aller directement à l'hôpital de district ou tout simplement à l'hôpital universitaire. A ce titre, je voudrais souligner que l'analyse du mix des malades par exemple au CHU Yalgado OUEDRAOGO révèle que plus de 30% des patients qui y sont admis auraient dû simplement être pris en charge au niveau CSPS et au niveau CMA.

Face à cette situation, mon département travaille sur les axes suivants : d'abord l'amélioration de la couverture sanitaire à travers la construction et la mise en service de formations sanitaires. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du plan national de développement économique et social, mon département a prévu la construction de nouvelles infrastructures sanitaires, la construction de l'hôpital de

district de Boulmiougou, la construction d'un grand hôpital à Bassinko, la construction de CSPS dans la zone péri-urbaine de Ouagadougou.

D'ailleurs, je pourrais vous annoncer, si ce n'est déjà fait que l'hôpital de Bogodogo qui a une dimension universitaire va ouvrir la semaine prochaine pour décongestionner l'hôpital Yalgado OUEDRAOGO et c'est sans doute...  
*-Applaudissements-* une réponse à cette préoccupation.

Par ailleurs, les négociations sont en cours avec les structures privées de santé conventionnées tels que les centres médicaux Paul VI et CHIPHRA ainsi que l'hôpital Saint Camille de Ouagadougou pour que ces formations sanitaires puissent appliquer la gratuité des soins. Cela permettrait un tant soit peu de résorber le flux des patients qui se déversent sur Yalgado et sur les hôpitaux publics de la ville de Ouagadougou.

La sensibilisation des populations au respect de la pyramide sanitaire s'amplifiera également.

Excellence Monsieur le Président,  
Honorables députés,  
Mesdames et messieurs,

Concernant la problématique du retard de prise en charge dans ces maternités, je dois vous assurer que les facteurs sont multiples et diversifiés selon la formation sanitaire. Le personnel du bloc opératoire est effectivement insuffisant dans certains hôpitaux de district pour assurer le service continu avec des infrastructures et équipements insuffisants : une salle opératoire unique, et souvent un groupe électrogène en panne. Ceci justifie en partie les délais d'attentes longs quand la situation du patient le permet. Dans les cas urgents, si la salle est occupée, nous évacuons l'urgent vers d'autres formations sanitaires.

En attendant les constructions et l'équipement annoncés, le ministère de la santé poursuit la réflexion sur la mutualisation des ressources pour une meilleure prise en charge des urgences. L'une des pistes de solutions est la mise en place d'une centrale d'appels entre les services d'urgence des formations sanitaires afin de faciliter le dispatching des évacuations sanitaires, d'abord de Ouagadougou et venant des provinces environnantes ; cela simplifiera et fluidifiera les flux entre les centres de santé. De plus, la direction des ressources humaines et les responsables des formations sanitaires veillent à l'utilisation rationnelle du personnel de santé.

Mais, il est clair, nous ne sommes pas aux normes de personnels telles qu'indiquées par l'Organisation mondiale de la santé et nous y travaillons et nous

comptons sur la représentation nationale pour augmenter les enveloppes budgétaires à cet effet.

Telle est, Excellence Monsieur le Président, honorables députés, la substance de la réponse que j'apporte à la pertinente question de l'honorable député Honorine OUEDRAOGO/SAWADOGO.

Je vous remercie pour votre aimable attention.

*-Applaudissements-*

### **Le Président**

Merci donc à monsieur le Ministre.

L'honorable Honorine OUEDRAOGO/SAWADOGO est-elle satisfaite des réponses données par le gouvernement ?

*-Rires et commentaires de l'assistance-*

### **M. Michel BADIARA**

*Représentant de l'auteur de  
la quatrième question orale sans débat*

Excellence monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre de la Santé,

Merci pour la clarté de vos réponses à la question de l'honorable Honorine OUEDRAOGO/SAWADOGO. A travers vos réponses, effectivement, nous voyons que vous êtes en train de répondre à nos préoccupations et celles de nos populations.

Nous vous encourageons beaucoup à persévérer, parce que le chemin est long puisque hier seulement, j'étais à l'hôpital de district de Dô, à Bobo-Dioulasso, pour voir effectivement l'agrandissement des capacités d'accueil de la maternité. Mais je souhaite, au nom du député absent, que les techniciens soient impliqués dans la réalisation de ces ouvrages au regard de ce que nous avons pu constater. Parfois, des maternités sont construites sans vidoirs, quelquefois les salles sont très vastes, il n'y a pas beaucoup d'intimité, donc, nous pensons que ce sont des préoccupations qu'il faut prendre en compte à l'avenir pour l'agrandissement des formations sanitaires.

Je vous remercie.



## **Le Président**

Merci honorable député.

Le gouvernement a la possibilité de réagir s'il le souhaite.

*(Le Ministre répond par la négative).*

Le débat est clos sur cette question orale sans débat.

Maintenant, j'appelle en discussion, la question orale avec débat de l'honorable député Kodjo Jacques PALENFO qui s'adresse à monsieur le Ministre de la Défense et des anciens combattants.

### **M. Kodjo Jacques PALENFO**

*Auteur de la question orale avec débat*

Merci...

## **Le Président**

Je rappelle, si vous me le permettez honorables députés, les dispositions pertinentes de notre règlement, notamment l'article 139. Cette disposition dit que le temps ne peut pas excéder dix minutes en ce qui vous concerne. Je sais que vous avez l'économie du temps.

Vous avez donc la parole.

### **M. Kodjo Jacques PALENFO**

*Auteur de la question orale avec débat*

Merci Excellence.

Monsieur le Ministre,

Le Burkina Faso fait l'objet depuis un certain temps d'attaques éhontées, barbares et inhumaines dans plusieurs localités du pays et même au cœur de la capitale. L'explication empirique des populations est l'insuffisance des moyens militaires et l'inadéquation de la formation de nos soldats.

Le classement 2016 de Gold Fire Power confirme peut-être cette analyse empirique de nos populations car le Burkina Faso ne fait pas partie des 30

puissances militaires africaines. Nous sommes mêmes surpris par le classement de certains pays dans le top 30. La question est référencée dans « Le Pays ».

Monsieur le Ministre, la représentation nationale s'inquiète. Notre armée a-t-elle la puissance de feu nécessaire pour faire face à la menace djihadiste surtout quand on se rappelle la tragédie de Nassoumbou face à l'impuissance de nos soldats ?

Monsieur le Ministre, pouvez-vous rassurez la représentation nationale que l'armée burkinabè est capable de relever les défis sécuritaires tous azimuts.

Quel est le rang de notre armée en Afrique ?

Merci.

### **Le Président**

Merci honorable député.

Le gouvernement a la parole pour apporter des éléments de réponse à la question de l'honorable député PALENFO.

### **M. Jean-Claude BOUDA**

*Ministre de la Défense et des anciens combattants*

Monsieur le Président,  
Honorables députés,

C'est avec beaucoup d'honneur et certainement beaucoup d'humilité que je me présente devant cette auguste Assemblée cet après-midi.

Je voudrais, à cet effet, vous remercier pour l'occasion que vous offrez au gouvernement de s'exprimer sur cette question préoccupante et hautement sensible qu'est le terrorisme.

Il s'agit d'une question d'une brûlante actualité au regard de l'évolution de la situation sécuritaire du pays. Il est légitime pour les honorables représentants du peuple que vous êtes, de vous poser des questions sur les capacités réelles de nos forces armées nationales à y faire face. Cependant, vous comprendrez qu'au regard du contexte et de la délicatesse de la question, certains détails ne puissent être livrés en séance plénière. Notre armée reste dans tous les cas à la disposition de la

représentation nationale qui dispose d'instances spécialisées pour examiner les questions de détail.

Ceci étant dit, la question centrale de l'honorable député Kodjo Jacques PALENFO, que je remercie, est celle de savoir si les forces armées nationales disposent de capacités suffisantes pour faire face à la menace terroriste.

Monsieur le Président,  
Mesdames et messieurs les députés,

Permettez-moi de rappeler que le terrorisme de type djihadiste dans sa nouvelle dimension a été révélé au monde le 11 septembre 2001 avec l'attaque barbare des tours jumelles du Wall Trade Center à New-York et du Pentagone à Washington. Cette attaque a malheureusement fait près de trois mille morts. S'en sont suivies d'autres actions plus violentes les unes que les autres à travers le monde.

Au niveau sous régional, la déconfiture de l'Etat libyen en 2011 a fortement impacté l'environnement sécuritaire dans la bande sahélo-saharienne. L'occupation du nord-Mali en 2012 par les groupes armés terroristes en est une des conséquences. Les actions des groupes terroristes tels que Boko Haram dans les pays de la sous-région constituent une grande préoccupation. Dans notre pays, les premiers actes terroristes ont été l'enlèvement de monsieur **CHURGOUL** de nationalité roumaine à Tambao le 04 avril 2015 et l'attaque de la brigade de gendarmerie de Samorogouan le 09 octobre 2015 qui s'est soldée par cinq décès.

Toutefois, l'onde de choc terroriste a été l'attaque perpétrée le 15 janvier 2016 à l'hôtel Splendid et aux restaurants Cappuccino et Taxi brousse, au cœur de notre capitale. Cette attaque a causé trente morts, plus d'une centaine de blessés et d'importants dégâts matériels. En outre, l'attaque le même jour, d'un convoi à Tina Bao ayant entraîné deux morts et deux blessés et l'enlèvement du couple ELLIOT à Djibo ont fini par convaincre les Burkinabè que le terrorisme djihadiste est désormais une réalité dans notre pays. Depuis cette date, notre pays connaît malheureusement une succession d'attaques dont la plus meurtrière à ce jour, est celle de Nassoumbou le 16 décembre 2016 qui a fait 12 décès et d'importants dégâts matériels.

Monsieur le Président,  
Honorables députés,

Le terrorisme djihadiste est un défi complexe du type nouveau, qui n'épargne aucun pays dans le monde. Les solutions à y apporter doivent donc

impliquer tous les pays et toutes les composantes de la société en prenant en compte les dimensions autres que militaires. La lutte contre le terrorisme n'est donc pas une affaire exclusivement militaire. Tous les Burkinabè pris individuellement ou collectivement doivent s'impliquer dans cette lutte d'une façon ou d'une autre.

Monsieur le Président,  
Mesdames et messieurs les députés,

La réponse à apporter contre la menace terroriste s'inscrit dans une approche globale et nationale qui implique les acteurs de la sécurité intérieure et les forces de défense.

Concernant particulièrement la réponse militaire au phénomène terroriste, le gouvernement burkinabè avait déjà pris des dispositions préventives en déployant un groupement de forces anti-terroristes (GFAT) dans la partie nord de notre pays depuis l'attaque du camp d'Aguelhok au Mali le 12 janvier 2012 et la tentative de descente des djihadistes du nord du Mali vers le sud. Ce dispositif fonctionnel, jusqu'à ce jour, a joué pendant longtemps un rôle dissuasif et a permis de limiter les actions des groupes terroristes dans la partie nord de notre pays.

Depuis le 15 janvier 2016, date à laquelle notre pays a été sérieusement secoué par les attaques éhontées, barbares et inhumaines comme l'a si bien mentionné l'honorable député PALENFO, auteur de la question orale, les forces armées nationales ont initié les actions suivantes pour faire face à cette guerre asymétrique que nous imposent les terroristes. Il s'agit notamment de l'organisation de l'opération de sécurisation du territoire national, du renforcement des capacités des forces armées nationales.

Au titre de l'organisation d'opérations de sécurisation du territoire national, les initiatives ci-après ont été prises aux plans national, bilatéral et multinational :

- le renforcement des mesures de sécurité sur toute l'étendue du territoire national matérialisé par des contrôles sur les axes routiers et frontières,
- la sécurisation des points sensibles,
- la mise en place du check point.

Sur la réorganisation et le renforcement du groupement des forces anti-terroristes :

- la conduite d'une opération de sécurisation de la ville de Ouagadougou ;

- l'organisation de l'opération Tapoa, à l'est du Burkina Faso suite aux informations reçues sur l'intention des djihadistes de s'installer dans la forêt du parc « W » ;
- la mise en place de l'opération Samorogouan après l'attaque de la brigade de gendarmerie de ladite localité ;
- la conduite des opérations SENOU à l'ouest, GAMOUNA et SEGUERE au nord ;
- les opérations militaires conjointes transfrontalières menées dans le cadre du G5-Sahel depuis 2015 ;
- l'opération Barkhane avec les forces françaises.

En plus de ces actions concrètes et immédiates de lutte contre le terrorisme, les forces armées nationales ont entrepris de s'adapter à la nouvelle menace tant sur le plan de l'organisation, de la formation que de l'équipement.

Concernant l'organisation, le gouvernement a décidé, en accord avec l'ONU, de retirer le bataillon Laafi, fort de 800 hommes de la mission hybride Nations-Unies/Union africaine du Darfour afin de renforcer les effectifs à l'intérieur du pays. Ce retrait sera effectif d'ici juillet 2017. En outre, une partie du bataillon Gondhal de la mission des Nations-Unies pour la stabilisation au Mali sera redéployée au sud du Mali, ce qui contribuera à réduire les mouvements djihadistes à notre frontière nord.

Enfin, il faut noter la création de deux unités anti-terroristes, unité spéciale d'intervention de la gendarmerie nationale et le 25<sup>e</sup> régiment parachutiste commando, la mise en place de mécanismes de coordination des interventions des structures dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et la réorganisation du renseignement.

En matière de coopération sous régionale, plusieurs sommets de chefs d'Etat se sont tenus en Ndjamena, Bamako et Niamey, en vue de mutualiser nos moyens pour lutter efficacement contre ce fléau dans le cadre du G5-Sahel et de l'autorité du Liptako-Gourma. Dans ce cadre, on peut citer :

- la création, en janvier 2017, de la force multinationale de sécurisation de l'autorité du Liptako-Gourma dont l'opérationnalisation est en cours -cette force permettra aux trois pays membres de cette organisation, d'assurer un contrôle efficace et permanent dans la zone des trois frontières qui est en passe de devenir le sanctuaire des groupes armés terroristes ;
- la création, en février 2017 à Bamako, de la force conjointe G5-Sahel.

Au niveau de la formation, il faut souligner l'organisation de stages spécifiques de lutte contre le terrorisme avec l'appui de partenaires disposant d'expertise dans le domaine aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. A titre d'exemple, on peut citer les exercices Flintlock, Western Accord, Epic Guardian, African partnership flight. De façon particulière, les unités anti-terroristes reçoivent leurs formations des Pays-Bas, de la Chine, de Taiwan, des Etats-Unis d'Amérique et de la France.

Dans le domaine des équipements, des efforts ont été faits par le gouvernement au profit des forces armées nationales. En outre, dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique 2017-2021 pour la réforme des forces armées nationales, l'avant-projet de loi de programmation militaire quinquennale dont l'examen par le conseil des ministres est programmé dans les prochains jours - probablement demain- sera bientôt introduit auprès de votre auguste Assemblée et son adoption consacrera un renforcement plus visible de leurs capacités opérationnelles.

Des pays partenaires comme les Etats-Unis d'Amérique ont également financé deux compagnies anti-terroristes au profit des forces armées nationales et un important projet est en cours pour l'équipement de la première région de gendarmerie.

Monsieur le Président,  
Honorables députés,

Comme vous l'aurez constaté, de nombreuses actions sont menées par les forces armées nationales pour relever le défi sécuritaire lié au terrorisme. Même si les résultats ne sont pas encore à la hauteur des attentes, je puis vous assurer que les forces armées nationales sont en train d'améliorer leur connaissance des modes d'actions des terroristes, d'acquérir des savoir-faire et de renforcer leurs équipements dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Le démantèlement de certains groupes terroristes et de leur base logistique ainsi que la saisie d'armes et de matériels divers en sont les preuves rassurantes.

Monsieur le Président,  
Mesdames et messieurs les députés,

Abordant la question sur le classement 2016 de Global Fire Power, il faut noter que ce classement se base sur une cinquantaine de critères répartis dans neuf domaines dont les plus importants sont les ressources en terme de production, de consommation et de réserve pétrolière, la géographie, les finances en terme de

budget alloué à la défense, de dette extérieure, de réserve monétaire et de balances de paiements, les capacités des forces terrestres, aériennes et navales et les ressources humaines.

Ces critères sont sujets à caution et ne sauraient à nos yeux, constituer une base objective pour l'appréciation de la puissance d'une armée. Il suffit d'observer que certains pays qui n'ont pas d'armée occupent des places honorables alors que d'autres pays comme le Sénégal n'y figurent pas.

Il est évident que si la production, la consommation et les réserves pétrolières ainsi que les capacités navales devraient constituer des critères importants pour apprécier la puissance d'une armée, le Burkina Faso n'y figurera pas.

En tout état de cause, vous conviendrez avec moi, honorables députés, que la puissance militaire classique, objet du classement de Global Fire Power ne constitue pas un gage d'invulnérabilité face aux attaques terroristes. En témoignent la récente attaque du parlement britannique en plein cœur de Londres. Toutes les armées du monde, confrontées à cette menace, travaillent actuellement à s'y adapter. C'est ce que s'efforcent de faire au quotidien les forces armées nationales.

Monsieur le Président,  
Honorables députés,

Nous pouvons donc vous rassurer que notre armée dispose des capacités nécessaires pour défendre l'intégrité de notre pays. Néanmoins, la lutte contre le terrorisme requiert une approche globale dont la réponse militaire n'en est qu'une des composantes. Elle appelle donc à une synergie d'actions de tous les acteurs tant au plan national qu'international.

Voici honorables députés, les éléments de réponse à la question de l'honorable député Kodjo Jacques PALENFO que je remercie sincèrement.

Merci pour votre aimable attention.

*-Applaudissements-*

### **Le Président**

Je remercie le gouvernement et je passe la parole à l'honorable député pour savoir s'il est satisfait ou pas.

**M. Kodjo Jacques PALENFO**

*Auteur de la question orale avec débat*

Merci Excellence.

Comme la question est avec débat... sinon en réalité, c'est une préoccupation qui pose la problématique de l'équipement militaire et de la formation de nos forces armées nationales.

J'ai fait un calcul arithmétique en me disant que sur 54 pays, si nous ne sommes pas parmi les 30 puissances militaires, cela veut dire que théoriquement, il y a trente pays qui peuvent nous neutraliser... *-Rires de l'assistance-*

Mais, fort heureusement, le ministre vient de me rassurer que notre armée dispose des moyens nécessaires pour faire face en tout cas à l'intégrité territoriale.

Je voudrais donc l'en remercier, mais comme la question ne m'appartient plus, je la laisse au débat.

Je vous remercie.

**Le Président**

Merci honorable député.

Monsieur le Ministre, avez-vous une réaction à ce stade ?

*(Monsieur le Ministre répond par la négative).*

Merci donc au gouvernement.

J'ouvre maintenant la puissance de feu du parlement... *-Rires de l'assistance-* à l'ensemble des membres de l'Assemblée nationale.

Je vais rappeler que les interventions des honorables députés doivent rester strictement dans le cadre de la question posée par l'honorable député PALENFO et que, conformément au règlement, chaque député dispose au maximum de deux minutes. C'est pour poser des questions, ce n'est pas pour faire des commentaires.



Donc, nous allons ouvrir la liste pour recevoir les inscriptions. La liste est ouverte.

*(Inscription des députés sur la liste des intervenants)*

### **Le Président**

La parole est à l'honorable Karidia ZONGO.

### **Mme Karidia ZONGO/YANOGO (UPC)**

Merci monsieur le Président.

J'ai deux questions au Ministre de la Défense et des anciens combattants.

La première question : quel est l'état de notre administration publique dans la province du Soum, quand on sait qu'après les multiples attaques surtout après l'assassinat d'un instituteur, plusieurs fonctionnaires ont dû abandonner leur poste par crainte pour leur sécurité ?

La deuxième question : que répondez-vous à ceux qui pensent que certains camps militaires, par exemple le camp Lamizana à Ouagadougou ici, donc certains camps militaires dans les centres urbains devraient être démantelés et envoyés dans les zones à risque, notamment dans la région du Sahel.

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci honorable.  
Honorable Amadou SANON.

### **M. Amadou SANON (UPC)**

Merci monsieur le Président.

Tout à l'heure, le ministre dans sa réponse a fait allusion à un terme qui m'a « tiqué » ; ce n'est pas seulement ici, c'est le terme de « guerre asymétrique ».

Je me demande si c'est le terme qui sied dans notre cas : quand je l'entends, je vois plutôt une puissance telle que les Etats-Unis et la France en face d'un groupuscule de terroristes ; la puissance de feu n'est pas la même. Il y a donc un combat entre David et Goliath, David cherchant à faire mal à Goliath sachant qu'il ne peut pas le terrasser en quelque sorte. Alors que dans notre cas, le ministre a dit tout à l'heure dans son intervention que tout a débuté à partir du démantèlement du régime libyen avec la prolifération des armes. Ils ont attaqué le Mali et l'armée malienne n'a pas pu faire le poids. Heureusement ! Si l'armée française n'était pas intervenue, je ne sais pas s'ils n'auraient pas atteint le Burkina Faso.

Bref, c'est pour dire qu'on est en face de gens qui ont peut-être une puissance de feu équivalente à la nôtre. C'est en cela que la question du collègue PALENFO est pertinente. Est-ce que notre puissance de feu est suffisante pour faire face à ces gens, parce qu'il ne s'agit pas de guerre asymétrique ?

Par ailleurs, le Ministre de la Sécurité a fait le point des différentes attaques qui ont eu lieu depuis 2015. A l'observation, on peut dire que c'est l'attaque du Cappuccino et l'enlèvement du couple ELLIOT qui sont du terrorisme classique.

Pour le reste, ce sont nos postes de douane, de police, de gendarmerie, donc tout ce qui est représentation de l'Etat, tout ce qui est régalien et maintenant on s'attaque au système d'enseignement.

Donc je me pose la question suivante : est-ce qu'on n'a pas affaire à une guerre de revendication territoriale tout simplement. Voilà ce que je voulais dire.

Merci.

## **Le Président**

Merci honorable.  
Honorable Adama SOSSO.

## **M. Adama SOSSO (UPC)**

Merci monsieur le Président.

Je voudrais d'abord qu'on me donne une définition exacte du djihadisme, parce que cela me pose problème. Si on n'apprécie pas le phénomène, si on ne le décrit pas tel qu'il est, on donne justement l'occasion à ceux qui sont en train de

tourner comme vous aviez dit dans les mosquées et autres pour dire que c'est du djihadisme.

De ce que je connais du djihadisme, si on va dans une mosquée, on trouve des talibés et on leur dit que c'est le djihad, il y a 90% de chances de pouvoir recruter des gens. Il faut appeler les choses telles qu'elles sont, nous sommes face à un terrorisme et j'aurais souhaité que dans les discours officiels, désormais, le terme soit beaucoup plus clarifié et ne porte pas à confusion.

Deuxième observation : le ministre a dit tout à l'heure que nous avons une puissance de feu, nous sommes tous contents, nous connaissons également la capacité de nos militaires. Mais n'oublions pas que nous écoutons tous la presse, nous savons également qu'il y a des difficultés en terme d'équipements, en terme de moyens opérationnels pour notre armée.

Il faut également que le gouvernement soit conscient, au lieu de croire toujours que nous sommes à la hauteur alors qu'en réalité, il y a des difficultés ; prenons la chose au sérieux et engageons-nous.

Troisième observation : j'ai l'impression que nous nous amusons avec les problèmes sérieux. Je le dis parce j'ai lu dans un journal que les terroristes seront terrorisés. Cela m'a rappelé une affaire d'enfants ; c'est comme si on s'amusait, comme si on ne prenait pas la chose au sérieux alors qu'il y a des termes... véritablement parce que la question sécuritaire nous préoccupe tous et il faut qu'on la prenne au sérieux.

Je vous remercie.

## **Le Président**

Merci honorable député.  
Honorable Moussa TINDANO.

Ce n'est pas moi qui vous arrête !

## **M. Moussa TINDANO (UPC)**

Merci bien Monsieur le Président.

Je pense que le problème est tellement grave qu'il faut le prendre au sérieux, parce que c'est comme si nos forces de défense ne sont pas habituées à ce nouveau combat. Ce n'est pas une guerre où on s'affronte à 50 ou à 100 kilomètres. Comme le ministre l'a dit, c'est une guerre asymétrique et on pense que nos forces de défense n'y sont pas habituées. Donc, il faut vraiment qu'on analyse sérieusement le problème.

On a interpellé sur les états généraux de l'armée. Qu'est-ce que le ministre dit par rapport à cela ? En effet, parmi vos réponses et concernant les solutions, nous pensons qu'il faut analyser notre armée, et voir ce que nous voulons qu'elle soit afin de répondre efficacement à nos attentes.

Concernant le renseignement, comme quelqu'un l'a dit, -c'est vrai qu'on nous écoute- nous pensons qu'il y a des problèmes à ce niveau. En effet, le renseignement de notre pays avait pour but de permettre à un régime de durer. Il suivait beaucoup plus les syndicalistes et les opposants qu'il ne faisait du renseignement pour permettre à notre pays de faire face à une attaque.

Donc, nous pensons que les états généraux sur l'armée sont indispensables et nous voudrions demander à monsieur le Ministre quand est-ce qu'on organisera ces états pour permettre vraiment de sortir notre pays de ces problèmes.

Merci.

## **Le Président**

Merci honorable.  
Honorable Lona Charles OUATTARA.

## **M. Lona Charles OUATTARA (UPC)**

Merci monsieur le Président.

Il y a moins de deux années de cela, le Premier ministre dans son discours de politique générale nous a rassurés quant à l'adéquation des moyens et des personnels de nos forces armées.

Mais dans le même temps, l'année dernière seulement, la commission Défense de l'Assemblée nationale s'est rendue à Kaya, dans la première région militaire et nous avons pu constater que le régiment de commandement, d'appui et

de soutien était commandé par un capitaine, qui venait juste de son cours de capitaine. Qu'est-ce que cela veut dire ? Ce capitaine a besoin de mettre en application son cours ; au lieu de cela, il est bombardé commandant de régiment. Assez récemment, ce dernier a été remplacé par un commandant. C'est bien, mais ce n'est pas arrivé.

La première question que j'ai à poser, n'y a-t-il pas d'incohérence entre les faits réels, c'est-à-dire sur le terrain et les propos de nos politiques ? Parce que le ministre de la sécurité, puis celui de la défense ont tous tour à tour dit qu'il y avait les moyens, que l'armée avait suffisamment de personnels etc. etc., mais sur le terrain, ce n'est pas ce qu'on voit.

Deuxième question, pour quelle raison ? (*épuisement du temps de parole*)  
Oui...

### **Le Président**

Allez-y !

### **M. Lona Charles OUATTARA (UPC)**

Pour quelle raison des capitaines et des commandants commandent des régiments en lieu et place des colonels ?

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci, l'appareil vient de se taire aussi.

Honorable Julien KOULIDIATI.

### **M. Julien KOULDIATI (UPC)**

Merci.

Je crois qu'il y a deux de mes préoccupations qui ont été prises en compte. Je vais aller rapidement.

Monsieur le Ministre, ma première préoccupation est la suivante : dans le contexte sécuritaire qui est le nôtre, le silence n'est-il pas une réponse appropriée au plan stratégique face à certaines déclarations que nous taisons volontiers pour ne pas les reprendre comme un honorable l'a déjà dit surtout venant du premier responsable ?

La deuxième question est une constatation, un fait. Récemment, au cours du congrès d'un parti politique, deux gardes de corps de certaines autorités ont été vus arborant la tenue dudit parti. Est-ce qu'on forme à l'esprit républicain de l'armée post insurrectionnelle que nous sommes en train de construire ?

Merci.

### **Le Président**

Merci honorable.

Honorable ZOUNGRANA, vous avez la parole.

### **M. Yahaya ZOUNGRANA (CDP)**

Merci Président.

Je voulais d'abord encourager nos FDS, car contrairement à ce qu'a dit monsieur le Ministre de la Sécurité, nous députés, nous sommes aussi sur le terrain et s'il s'agit de température, nous en savons aussi quelque chose. Mais particulièrement pour nos FDS, je leur adresse mes sincères encouragements face à la situation critique dans laquelle se trouve notre pays.

Globalement au Burkina, nous avons deux types d'insécurités qui donnent des insomnies aux populations. Selon ma compréhension, c'est le grand banditisme et ce que nous pouvons convenir d'appeler, le terrorisme.

Ces deux types de criminels n'ont pas de parti politique et ne demandent pas l'appartenance politique de leurs victimes avant de les abattre.

C'est donc l'occasion pour moi de demander au gouvernement d'éviter de politiser cette question aussi cruciale et qui appelle cette question : dans le bilan

fait tout dernièrement, on constate que les criminels arrêtés étaient équipés de fusils de chasse.

Ma question est de savoir : étaient-ce de grands bandits ou des terroristes ? Je pense que, pour la tranquillité des populations, nous méritons la vérité. Quand les djihadistes attaquent, que ce soit à travers les réseaux sociaux ou même les informations gouvernementales, nous voyons le type d'équipements dont ils sont munis. On nous parle d'armes de guerre et là, on nous parle de fusils de chasse.

Je voulais juste terminer en disant que dans le domaine de l'insécurité, les populations ont souvent appelé les numéros verts d'urgence sans résultat. Par rapport aux mesures urgentes qui seront mises en place, qu'est-ce que le gouvernement a comme solution à très court terme pour que les appels des populations qui sont attaquées et qui attendent des secours des forces de défense et de sécurité soient pris en charge ? Parce que souvent, la réaction est très tardive. Quand les FDS arrivent, les bandits sont partis après avoir déjà tué les membres de la population.

Les populations n'ont pas besoin de savoir ce que nos FDS font chaque semaine ; elles ont besoin de quiétude pour vaquer à leurs occupations quotidiennes.

Je vous remercie.

**Le Président**

Merci honorable.

Honorable Zilma François BACYE.

**M. Zilma François BACYE (PJRN)**

Merci bien monsieur le Président.

Merci au ministre.

Je voudrais revenir sur quelques aspects des réponses données par le Ministre de la Sécurité qui sont en lien avec celui de la Défense et des anciens combattants. C'est le fait d'éviter la réalité des choses.

Quand on analyse ce qui s'est passé à Nassoumbou, ce qui s'est passé au niveau des postes de douane, de gendarmerie, en fait, c'est comme quelqu'un l'a

dit, ce n'est pas une question d'asymétrie, c'est plutôt une question de puissance de feu. Et je crois qu'après Nassoumbou, le ministre avait déclaré que ceux qui sont venus avaient des armes, qui étaient très au-dessus des capacités de ceux que nous avons appelé les forces anti-terroristes du Burkina qui n'avaient que des kalachnikovs.

Ils sont venus avec des moyens plus sophistiqués que les nôtres et ils ont battu en brèche. Le ministre lui-même a dit que ceux qui ont quitté Djibo sont arrivés une heure et demi plus tard ; mieux, il a dit que l'armée de l'air aussi était défaillante.

La chose c'est que le ministre même l'a dit qu'en fait ceux qui ont quitté Djibo sont partis une heure et demi après, mieux il a dit qu'en fait la question de l'armée de l'air avec la puissance était aussi défaillante.

Il faut dire les choses comme elles se présentent à mon avis. Aujourd'hui la question posée par l'honorable PALENFO est claire : est-ce que sur le plan militaire aujourd'hui, l'armée dispose des moyens adéquats pour intervenir ? Pourquoi je le dis ? Quand on voit ceux qui sont morts à Nassoumbou, on constate que ce sont tous des jeunes : 24 ans, etc. Or, ceux qui connaissent la guerre sont à Ouagadougou ici.

Il y a donc un problème qui est posé ; il faut le dire et voir comment on peut solutionner de façon durable cette question. C'est vrai, mettre en avant la question de la lutte asymétrique, on est en train, je dirai, de divaguer sur la base des choses qui sont là.

La question que je me pose aussi : est-ce que le mental existe au niveau des forces armées ? Vous savez, quand on a gagné la guerre de Noël, on n'avait pas assez de moyens, mais on l'a gagnée. Pourquoi ? C'était le mental. L'année dernière, nous avons vu ici un document sur les réformes de l'armée. Est-ce que cette réforme a été faite de façon à encourager, à motiver nos forces de défense et de sécurité, pour qu'elles puissent aller au front, développer des initiatives et inventer. En fait, tant qu'on n'invente pas, on va s'asseoir seulement comme un fonctionnaire, on va te détruire.



Je crois que c'est ce qui se fait et là, où en sommes-nous avec la réforme de l'armée par rapport à lui donner toutes les capacités à la fois matériel, renseignement et motivationnel pour qu'elle puisse être apte effectivement à faire face à ce type de conflit que nous connaissons à la sécurité de notre territoire.

Une question a été posée aujourd'hui...

*-Des murmures dans la salle, le temps de parole du député étant épuisé-*

### **Le Président**

S'il vous plait, allez-y !

### **M. Zilma François BACYE (PJRN)**

Une question a été posée aujourd'hui : que deviennent les territoires où ce terrorisme est en train de se développer ? Qu'est-ce qu'on fait pour sécuriser ces territoires puisque tout le monde retourne, il n'y a plus d'économie.

Voilà des questions qui sont posées aujourd'hui et qui sont liées à la sécurité.

Merci.

### **Le Président**

Merci honorable.

Je rappelle les dispositions pertinentes du règlement. C'est aussi une question... (*Intervention hors micro d'un député*), elle n'est pas asymétrique. (*Rires*)

Honorable Alexandre SANKARA !

### **M. Guesséouindé Jérémie Alexandre SANKARA (BURKINDLIM)**

Merci monsieur le Président.

### **Le Président**

Je ne veux pas bâillonner ceux qui viennent parce qu'à force d'être complaisant avec le règlement... Je me dis quand même que l'actualité, la

problématique voudrait qu'on laisse les députés s'exprimer parce que c'est suffisamment important. Mais soyons... *-Rires des députés-*

**M. Guesséouindé Jérémie Alexandre SANKARA (BURKINDLIM)**

Vous avez raison. Donc, je vais vite pour respecter... *-Rires-*

**Le Président**

Ok.

**M. Guesséouindé Jérémie Alexandre SANKARA (BURKINDLIM)**

Merci monsieur le Président.

Mes encouragements aux forces de défense et de sécurité qui s'échinent à apporter des réponses adéquates à ce fléau.

J'ai une observation et deux ou trois petites questions.

L'observation est la suivante : quand j'écoute les uns et les autres, que ce soit le ministre de la sécurité, le ministre de l'intérieur et même les hauts gradés de l'armée, ce qui ressort, c'est que notre armée n'était pas prête pour faire face à ce genre de personnes qui combattent ou à ce type d'armement.

Donc, ce qu'on peut retenir, c'est qu'il y a eu manque de prévision. Parce que le terrorisme est mondial ; il était à nos portes au Mali, au Niger et au Nigéria, mais nous pensions qu'il ne nous atteindrait pas. Pourquoi ? Nous devrions nous y préparer. J'invite donc l'armée à beaucoup plus de réactivité, parce qu'il y a d'autres phénomènes et il faut qu'on se prépare. Il ne faut pas qu'on attende que cela arrive avant de commencer à courir pour former les gens.

La première question est la suivante : je vois qu'il y a deux structures qui s'occupent de cette question, la sécurité et la défense. Vous voyez même que nous les députés adressons nos questions soit au ministre de la sécurité soit au ministre de la défense. Est-ce qu'il y a une unité de coordination de ces différentes actions pour éviter qu'on intervienne pêle-mêle ? Dans certains pays, quand il s'agit de la sécurité intérieure, c'est la police et la gendarmerie. Quand il s'agit de la sécurité extérieure, c'est l'armée. Je voudrais qu'on nous dise s'il y a une unité de coordination qui gère tout cela.

Quant à ma deuxième question, je voudrais que le ministre nous dise ce qu'il pense de Ouagadougou la rumeur qui dit que le gouvernement est allé voir le Général BASSOLE et le Général DIENDERE en prison pour voir comment il peut gérer ce problème et si c'est vrai.

Enfin, ma troisième question provient toujours de Ouagadougou la rumeur. Comme nous avons l'occasion de vous avoir ici, il faut qu'on dissipe la rumeur selon laquelle c'est parce que le RSP a été dissout que tout cela nous arrive. Qu'en pensez-vous ?

Merci.

Je suis dans le timing. Un vrai sankariste. (*Rires de l'assistance*)

### **Le Président**

Oui ! félicitations.  
Honorable OUOBA a la parole.

### **M. Bindi OUOBA (MPP)**

Merci bien monsieur le Président.

Je pense que c'est le lieu de féliciter nos forces de défense et de sécurité ; il faut les féliciter pour leur détermination et leur efficacité.

Le problème du terrorisme, ce n'est pas un problème d'armes. A Orly, il n'a utilisé qu'un couteau, ce n'était même pas un fusil de chasse ; c'est cela aussi le terrorisme.

Je voudrais intervenir en faisant trois observations d'abord.

Quand on parle des armes, mais le coup d'Etat du 16 septembre a révélé aux yeux de tout le monde -il n'a échappé à personne- que les armes au Burkina Faso étaient détenues en un seul endroit, que les autres n'avaient pas d'armes et que le Burkina Faso n'avait pas d'armes. Ce n'est pas une révélation, le coup d'Etat a eu lieu, chacun de nous l'a observé. Ce n'est pas nouveau, ce n'est pas une invention que le pays n'avait pas d'armes, que le pays n'avait pas de moyens de défense, c'est clair. Les armes étaient destinées à défendre un régime mais pas pour

défendre le pays. C'est une évidence et chacun de nous l'a observé. C'est la première des choses.

La deuxième des choses, quand on parle de guerre asymétrique, nous n'allons pas loin dans les définitions. On parle de guerre asymétrique quand il y a une partie qui utilise la guerre conventionnelle et l'autre la guérilla. Il s'agit essentiellement de deux logiques de combat différentes ; c'est tout. Ce n'est pas une question de puissance de feu. Ce sont deux logiques différentes de combat. Ce n'est pas une question de combat et nous sommes dans ce cas de figure.

Ensuite, nous sommes menacés ; les gens doivent comprendre que c'est l'Etat de droit qui est menacé aujourd'hui, c'est la démocratie qui est menacée. Les fonctionnaires dans le Soum qui sont attaqués tous les jours, mais ils ne sont pas dans la même quiétude que nous. Il y a deux Burkina aujourd'hui : un Burkina qui ne dort pas et un Burkina qui dort. Il faut faire attention. Il faut qu'on encourage les forces armées et les populations qui sont attaquées.

Ensuite, le combat n'est pas seulement celui de l'armée. Nous marchons pour réclamer de bonnes routes mais pourquoi ne marche-t-on pas pour soutenir les forces armées et les forces de sécurité ? Pourquoi ne marchons-nous pas pour soutenir les populations du Soum ? C'est ce que nous devons faire au lieu de les laisser à elles-mêmes, comme si ce Burkina ne nous intéresse pas. C'est cela notre combat et à commencer par nous, les députés ; nous devons le faire.

Donc, il faut que nous appuyions les populations, que nous appuyions les forces de défense et de sécurité et c'est notre combat à nous, ici au sein de l'hémicycle.

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci honorable député.

La parole est à l'honorable Henri KOUBIZARA.

### **M. Henri KOUBIZARA (MPP)**

Merci.

**Le Président**

Henri KOUBIZARA, s'il vous plaît !

**M. Henri KOUBIZARA (MPP)**

Merci.

**Le Président**

Allez-y !

**M. Henri KOUBIZARA (MPP)**

Merci.

Dans une des mesures préconisées, il est question du retrait de nos militaires du Darfour. Alors, je ne sais pas si ce retrait est fait en accord avec les Nations unies, parce que j'aurai appris que si l'on fait de tels retraits, on peut subir des représailles de la part des Nations unies. Je voulais qu'on me rassure qu'il s'agit d'un retrait convenu avec les Nations unies.

Deuxièmement, je voudrais comprendre un peu comment se passe notre collaboration avec l'armée française ? En effet, il est assez surprenant que l'armée française soit basée au Mali -dans le cadre de l'accord de lutte contre le terrorisme- avec tous les moyens dont ils disposent et que toutes ces attaques aient lieu sans qu'on ne sache exactement, quel est leur rôle à ce niveau ? Je voudrais vraiment bien comprendre la collaboration avec l'armée française.

Merci.

**Le Président**

Merci honorable KOUBIZARA.  
Honorable Mamadou DIALLO.

**M. Mamadou DIALLO (MPP)**

Merci Président.

Mon intervention n'est pas une question, c'est juste pour remercier et féliciter le ministre de la défense qui a fait un brillant exposé par rapport à la situation nationale face à cette question sensible, avec mesure et un grand sens de la responsabilité.

Ceci étant, je voudrais tout simplement m'insurger contre le fait que beaucoup de nos compatriotes, y compris des députés, passent le temps à accuser et à mettre en difficulté nos forces de défense et de sécurité qui font tout pour sauver ce pays qui nous appartient à tous.

La lutte contre le terrorisme -je me permets de le rappeler- n'est pas uniquement une question de puissance de feu. C'est aussi le rôle des élus nationaux que nous sommes. Nous qui sommes originaires de la zone dite rouge, nous savons ce que nous faisons dans nos zones. Il faudrait que chaque député, s'implique également dans un travail d'explication de mobilisation, afin que ce terrorisme ne trouve pas un terreau favorable sur notre territoire. Jusqu'à présent c'est parce qu'ils n'ont pas un terreau favorable, qu'ils ont des difficultés à rentrer dans ce pays.

Je ne veux pas aller plus loin, au niveau de notre commission générale, la commission défense et sécurité, il y a beaucoup de choses qui ont été faites et qui sont en cours, y compris des comités ad hoc avec les trois parlements (Niger, Mali, Burkina Faso) pour essayer d'apporter nos solutions -avec le Président SANFO- pour essayer d'aider notre armée, notre exécutif pour la résolution de ce problème. Alors, personnellement, je dis bravo à nos forces de défense et de sécurité, cessons de les stigmatiser.

Merci Président.

### **Le Président**

Merci, cela n'arrive pas tous les jours.  
Honorable Alpha.

### **M. Alpha OUSMANE (MPP)**

Merci bien monsieur le Président.

C'est juste pour remercier également monsieur le ministre de la défense pour son brillant exposé.

Mais avant d'aborder deux points, je voudrais simplement que les députés fassent attention pour ne pas saper le moral de nos troupes. L'armée, c'est la défense des frontières ; elle est là et vous donnera les définitions. La puissance de frappe d'une armée, ce n'est pas seulement l'arme. Les tours jumelles ont été bombardées bien que la dépense journalière de l'armée américaine représente trente-deux fois le budget annuel du système des Nations-unies ; mais on les a « bottés » avec leurs deux tours jumelles. Vous pouvez le vérifier. Et nous, au Burkina Faso -je sais de quoi je parle- il y a des officiers je ne cite pas, il y en a deux ou trois qui sont assis devant moi que j'ai vus au Darfour. Le commandant de l'armée des Nations-unies au Soudan est un Burkinabè ; donc l'expérience y est et de ce côté nous sommes à 100%. Si la puissance de feu pouvait faire quelque chose, on n'aurait pas attaqué la France ni Londres avant-hier pendant que nous étions à Bruxelles. Et nous, nous avons cette armée et nous avons ce cœur. Donc, je crois qu'il est bon de féliciter notre armée, de féliciter notre exécutif pour ce qu'ils sont en train de faire parce que la guerre est là et elle est asymétrique.

J'ai passé douze ans dans ce système, avec des rebelles de El-Shabab, ADF-Nalou, la LRA mais ils ne frappent pas au hasard. Il ne s'agit pas de guerre conventionnelle. Donc, je crois qu'effectivement, il est de notre devoir de renforcer le moral de nos troupes, il est de notre devoir d'examiner le budget et de voir si on peut soustraire ailleurs pour venir ajouter afin qu'ils continuent de nous protéger, surtout protéger nos frontières.

En ce qui concerne les autres questions, je crois que nous sommes là-dessus. Et, pour finir, je voudrais également poursuivre juste -quelqu'un a abordé ce point en disant qu'on attaquait des postes de douane, des postes de gendarmerie, des postes de police- que c'est exactement le mode opératoire des narcotrafiquants. Je ne voulais pas trop discuter, mais c'est exactement leur mode et il y a des heures précises.

Je remercie SOSSO qui a demandé de faire attention aux mots que nous utilisons. C'est une bonne chose et effectivement, il faut qu'on y prenne garde, parce que stigmatiser ne fait qu'engendrer des choses qu'on ne peut pas contrôler.

Sinon en conclusion, je voudrais dire que notre armée est une vaillante armée ; notre armée est à encourager et à féliciter. Et merci encore au gouvernement qui a une bonne vision du reste, parce que c'est petit à petit qu'on construit sa maison, « do nin do nin kononi baa kè ».

Merci.

## **Le Président**

Merci honorable.

La parole est à l'honorable SAKANDE.

## **M. Bala Alassane SAKANDE (MPP)**

Merci monsieur le Président.

Je voudrais tout simplement, à la lumière des différentes interventions, apporter ma contribution au débat de ce soir. Le ministre a parlé de guerre asymétrique, je crois qu'un de nos camarades ici présents a dû relever ce fait pour dire que c'était une incohérence ; je voudrais tout simplement dire à ce niveau, qu'il faut qu'on l'accepte. Lorsqu'on parle d'une guerre asymétrique -c'est vrai qu'on a traversé la cour de l'école- mais cela veut dire une guerre qui n'est pas conventionnelle. Il ne faut donc pas lier cet état de fait à une puissance de feu. Je crois qu'à ce niveau on se trompe amèrement.

Deuxièmement, parlons de l'équipement des forces armées. Nous sommes des civils, nous voulons tout comprendre. Nous sommes des politiques, nous voulons satisfaire nos électeurs, nous voulons donner des informations à nos électeurs, mais ce que nous devons nous rappeler, quel est l'autre nom de l'armée ? C'est « la grande muette ». Pensez-vous que l'armée va procéder à des commandes et venir s'asseoir ici, parce que nous sommes des députés avec des écharpes pour nous dire qu'ils ont payé tant de « 12/7 », qu'ils ont payé tant de chars ; non ce n'est pas possible, il ne faut pas vous attendre à cela. Cela ne se fera pas aujourd'hui ni demain. C'est pour vous dire qu'à ce niveau et même pour la commande des armements, ce n'est pas comme ici, voilà on se lève on va à CFAO on prend un véhicule et on revient. Non, il y a des spécificités, il y a des commandes et cela prendra autant de temps que possible.

Donc, je voulais aussi en tant que député, si nous avons des questions à poser, si nous voulons faire plaisir à nos électeurs, il faut qu'on se dise aussi qu'on est sur un terrain qu'on ne comprend pas trop, laissons-nous nous occuper des meetings, les militaires s'occupent du terrain.



Je voulais demander, et c'est vrai qu'à l'Assemblée ici, c'est le lieu où il y a tous les partis politiques et toutes les opinions possibles, mais je souhaiterais qu'on ne fasse pas un procès de l'armée.

Un problème a été posé ce soir, tendant à dire qu'on a vu deux militaires vêtus de tenue de parti politique ; qu'est-ce que cela à avoir avec la question orale ? Evitons cette politique politicienne parce que cela ne nous arrange pas. Nous sommes en face d'une situation qui peut mettre le Burkina Faso en péril. Laissons nos combats de coq ; encourageons les militaires, félicitons les militaires parce que ce qu'ils font comme travail, c'est indéniable, il n'y a rien à dire. Ils font des efforts matin, midi et soir et si les militaires n'étaient pas là, si les forces de défense et de sécurité ne travaillaient pas, aujourd'hui le Burkina Faso était le domicile de ces terroristes. Il ne faut pas mélanger les époques...

### **Le Président**

Merci honorable.

### **M. Bala Alassane SAKANDE (MPP)**

Avant, le Burkina Faso était un Etat voyou. On pouvait se permettre tout mais aujourd'hui nous sommes dans une vraie démocratie...

### **Le Président**

Honorable, comme vous n'avez pas...

### **M. Bala Alassane SAKANDE (MPP)**

Je suis le dernier Monsieur le Président.

### **Le Président**

Non, vous n'êtes pas le dernier.

### **M. Bala Alassane SAKANDE (MPP)**

Je suis le dernier, je termine.

### **Le Président**

La liste est ici.

**M. Bala Alassane SAKANDE** (MPP)

Donc, je voudrais conclure...

**Le Président**

Voilà !

**M. Bala Alassane SAKANDE** (MPP)

Pour dire que nous nous devons de féliciter nos forces de défense et de sécurité pour le travail qu'ils font quotidiennement sur le terrain.

Je vous remercie.

*-Acclamations-*

**Le Président**

Merci

*(Applaudissements nourris)*

S'il vous plaît !

Le dernier intervenant c'est l'honorable ZAGRE...

*(Murmures et commentaires dans la salle)*

S'il vous plaît !

Bon, de toutes les façons si vous faites ainsi, on va ouvrir une deuxième liste.

*(Rires et brouhaha dans la salle)*

L'honorable Léonce ZAGRE est le dernier.

**M. Léonce ZAGRE** (UPC)

Merci bien monsieur le Président.

J'ai juste une petite question.

Monsieur le Ministre, il nous a été dit dans cette même salle, il y a quelques jours, que le gouvernement, en réponse au souhait des députés de se rendre dans la région du Nord, pour soutenir nos forces de sécurité, les fonctionnaires et la population dans l'ensemble, demande aux députés de différer cette visite.

Est-ce que monsieur le Ministre peut nous confirmer cette information et les raisons qui sous-tendent cette volonté du gouvernement ? Et quel message ou quelle perception donnons-nous à ceux qui vivent dans ces localités ?

Je vous remercie.

*-Acclamations-*

### **Le Président**

Merci honorable.

Nous sommes au terme de la liste avec 15 députés qui se sont exprimés et même si quelques fois, nous avons laissé passer le temps réglementaire, c'est vraiment pour permettre à l'Assemblée nationale d'avoir l'occasion de poser les questions et même de les développer.

Je crois que si le gouvernement est prêt, nous allons donc demander à monsieur le Ministre de bien vouloir apporter des réponses ou des commentaires aux préoccupations des honorables députés.

Monsieur le Ministre !

*(Intervention hors micro du député Noufou OUEDRAOGO)*

Le ministre l'a dit dans son exposé, qu'il y a des détails dans lesquels il ne va pas rentrer, cela a été dit haut et fort dès l'entame.

*(Intervention hors micro du député Noufou OUEDRAOGO)*

Ah oui !

*(Rires et commentaires des députés)*

Ah d'accord, ok !

Pardon !

Non, non on ne va pas suspendre, ils sont presque prêts.

Non, on demande simplement quelques minutes de patience, mais j'estime que ce n'est pas la peine de suspendre la séance, le Ministre a demandé tout juste quelques minutes, donc dans peu de temps, on va reprendre pour les réponses.

Ah bon ? De toute façon, les gens font des va-et-vient. Si vous revenez trouver qu'il a commencé à répondre, il n'y a pas de problème. Sinon, cela ne vous empêche pas d'aller prendre votre café. Mais, pour ma part, je n'ai pas envie de suspendre la séance.

Alors monsieur le Ministre est attendu pour les réponses et je voudrais dire de toutes les façons que le débat n'est pas épuisable cet après-midi et ce d'autant plus que nous aurons l'occasion d'entendre Son Excellence Monsieur le Premier ministre sur l'état de la nation.

Les honorables députés sont confiants des éléments apportés à la question, il s'agit des questions sécuritaires mais vous conviendrez que non seulement cela fait l'actualité, mais c'est une question extrêmement importante ; voilà pourquoi il y a eu autant de questions. Même si par ailleurs, il y a des questions qui se recourent, il y a des commentaires. En tout état de cause, monsieur le Ministre, vous avez la parole pour apporter les réponses aux préoccupations des députés.

**M. Jean Claude BOUDA**

*Ministre de la défense nationale et  
des Anciens combattants*

Très bien.

Merci monsieur le Président.

Je voudrais très sincèrement remercier les honorables députés pour leurs questions aussi pertinentes qui traduisent effectivement la gravité de la situation.

Je crois que comme ils l'ont si bien dit eux-mêmes, la question méritait aujourd'hui dans tous les cas que l'on puisse échanger par rapport à cette question qui est d'une brûlante actualité. C'est vrai, nous faisons face à un phénomène de type nouveau et je ne vais pas répondre de manière linéaire. Je vais essayer de donner des éléments de réponse en fonction des grandes thématiques qui ont été développées ici.

Alors, il y a des questions relatives à la terminologie ; je crois que c'est très simple à répondre.

La définition courante du terrorisme est la suivante : c'est l'usage de la violence indiscriminée à des fins politiques, religieuses ou idéologiques.

Le djihad, à ne pas confondre au djihadisme, est une prescription de la foi musulmane qui signifie à la fois abnégation, effort, lutte ou résistance, pour l'expansion de l'islam. L'islam compte quatre types de djihads : par le cœur, par la langue, par la main et par l'épée.

Le djihad par le cœur invite les musulmans à combattre afin de s'améliorer ou d'améliorer la société. Le djihad peut aussi être interprété comme une lutte spirituelle dans le cadre du soufisme par exemple.

Le djihadisme est une doctrine contemporaine au sein de l'islamisme qui prône l'utilisation de la violence pour la réalisation des objectifs islamistes. Bien que le djihadisme soit dérivé du djihad, ce dernier est un élément important de l'islam qui n'est pas nécessairement violent.

Le djihadisme lui est violent et on pourrait employer l'expression terrorisme djihadiste. Donc, je crois qu'à ce niveau, il faudrait que l'on puisse bien se comprendre.

Sur la question de la guerre asymétrique, je crois que les députés eux-mêmes ont donné la réponse ; il n'y a aucune incohérence et ce n'est nullement lié à une question de puissance de feu. Non, c'est une question de mode opératoire. Quand vous regardez comment les terroristes évoluent sur le terrain et comment ils font leurs attaques, mais c'est différent d'une guerre classique que l'on connaît où il y a des troupes qui sont positionnées de part et d'autre et où le combat se fait avec des moyens. Mais ici, il s'agit belle et bien d'une guerre asymétrique. Maintenant, la puissance de feu -comme quelqu'un l'a dit- n'a pas empêché les Etats-Unis, première puissance militaire du monde d'être victime d'un des attentats les plus violents et les plus cruels du monde. Ce n'est pas la puissance de feu. Donc, il n'y a aucune incohérence à ce niveau, c'est le mode opératoire qui diffère.

Une autre question était de savoir si c'était une guerre de revendication territoriale. Je vais vous demander ici, dans le cas précis du Burkina Faso, de faire attention à certaines revendications. Personnellement, je ne crois pas trop à ceux qui disent que c'est le front de libération du Macina ou quoi ; ce sont des trafiquants de drogue, ce sont des trafiquants d'armes, ce sont des trafiquants de

cigarettes. Ils veulent sanctuariser une partie de notre pays pour que leur commerce soit florissant et aussi avoir des couloirs pour assurer leur trafic, surtout de drogue qui transite par la partie nord et qui passe par l'Algérie pour rejoindre l'Europe. Donc, il y a toutes ces formes qu'il faut prendre en compte. Ce sont des bandits armés qui veulent trouver des revendications politiques ou bien qui veulent trouver des justifications politiques, idéologiques ou religieuses à leur lutte. Je crois que là-dessus, il faut faire très attention.

C'est vrai qu'en Afghanistan, sous certains cieux, effectivement cette revendication religieuse est fortement affirmée. Mais dans notre cas ici, au nord du Mali, tout le monde sait et je ne voudrais pas accuser un régime. Pendant longtemps dans ce pays, nous n'avons pas été victimes de ce genre d'attentat ; pourquoi subitement actuellement, nous sommes victimes de ce genre de situation alors que fondamentalement le Burkina Faso reste le Burkina Faso. Donc, vous comprenez bien qu'il y a certaines motivations qu'on ne peut pas dévoiler publiquement.

On me dit de prendre la situation au sérieux ; je crois que si nous sommes tous ici cet après-midi avec toute la hiérarchie militaire, c'est parce que nous prenons la situation au sérieux. Maintenant, s'il y a des propos qui ont été dits et peut-être qui ont choqué, peut-être qu'on peut les regretter mais j'assume toujours ce que je dis. Donc là-dessus, le débat entre un terroriste et nous, il n'y a aucune négociation possible. C'est le combat à mort, c'est clair.

*(Applaudissements nourris)*

Ce n'est pas parce que nous avons dit cela que subitement les terroristes seront gentils avec le Burkina Faso et ils ne vont pas nous attaquer ! Non, de toute façon, il y a eu l'attaque de Nassoumbou mais on n'avait pas fait des déclarations. Ne tombez donc pas dans la naïveté ! C'est un combat où nous-mêmes nous sommes là, si nous devons nous sacrifier pour la patrie, nous le ferons et nous devons être prêts à cela. Mais faire des jérémiades devant les terroristes, je crois que ce n'est pas burkinabè. Là-dessus, nous assumons.

Maintenant, la question des états généraux sur l'armée. C'est vrai, l'armée a des difficultés et tout le monde sait bien d'où viennent ces difficultés. Il existait dans ce pays, une armée dans l'armée. Il ne faut pas qu'on fasse comme si on n'est pas dans ce pays. On était tous là, on a vu ce qui se passait dans l'armée. Mais des hauts gradés qui ont été humiliés par des petits soldats parce qu'ils étaient simplement dans un certain corps. Vous croyez que c'est l'image qu'on doit donner d'une armée professionnelle, républicaine ? Donc, les problèmes de notre

armée sont connus et eux-mêmes, ils ont eu le courage de faire une introspection, de faire un diagnostic sans complaisance de la situation de notre armée. Et cela a conduit à l'adoption d'un document de stratégie qui s'appelle le plan stratégique de la réforme des armées 2017-2021. Donc, ils se sont regardés, ils ont vu que l'armée a été vraiment malmenée, la cohésion a été malmenée.

On a introduit la politique dans l'armée, on a divisé l'armée à dessein, parce qu'on ne voulait pas d'une véritable armée dans ce pays. Nous étions en face d'une milice, une armée qui existe sans armes, des militaires sans armes, face à une milice, super armée, super équipée, super payée. Et cela aussi, c'est notre histoire que nous devons assumer au lieu de faire la politique de l'autruche. Donc, là-dessus je voudrais vous dire que le plan stratégique de la réforme de l'armée a pris en compte vraiment tous ces problèmes et résolument, il a été dit que dans notre armée, il n'y aura plus de politique. Celui qui veut faire la politique, ce n'est pas interdit, c'est un citoyen, mais il va faire la politique en dehors de l'armée.

La question de la religion aussi a été réglée au niveau de la réforme. Donc, aujourd'hui il s'agit de bâtir une armée véritablement républicaine, professionnelle et une armée qui concilie les intérêts de la nation avec les impératifs de défense du territoire. Donc l'intégration, armée-nation. Ce sont les grands principes qui vont maintenant guider notre armée et vous verrez que l'avancement ne se fera plus par clientélisme ou par l'appartenance à tel ou tel clan, non ! Je pense qu'il y aura des critères objectifs qui vont guider maintenant la gouvernance de notre armée.

On nous a demandés ce que font les militaires français ici ? C'est vrai, il y a des militaires français. Dans un premier temps, ils sont au niveau de « Barkhane », ils nous aident au sein de la MINUSMA. Au niveau du Burkina, il y a la coopération militaire -comme on l'a dit- qui existe et qui est ancienne. Il ne nous appartient pas d'émettre un jugement de valeur sur cette coopération, mais je sais en tout cas que pour le moment, elle doit pouvoir s'améliorer et ce n'est pas seulement avec la France que nous avons des accords de partenariats. On vous a parlé des Etats-Unis, de la Chine, des Pays-Bas, même de l'Allemagne et de tous ces pays avec lesquels nous entretenons de bons rapports.

Alors, je suis d'accord avec l'honorable député ZOUNGRANA Yahaya ; il y a deux types d'insécurité : le grand banditisme et le terrorisme. Je suis tout à fait d'accord avec cette segmentation de l'insécurité.

Mais je voudrais dire que c'est vrai que dans le contexte actuel, compte tenu de la gravité de la menace terroriste, il est difficile de délimiter un périmètre très clair entre les questions de sécurité et les questions de défense. Sinon, ce sont des aspects qui ne sont pas les mêmes ! La sécurité a son domaine, la défense aussi a le sien ; c'est très clair. Ce n'est pas pour rien qu'il y a deux départements qui s'en occupent. Mais aujourd'hui, est-ce que nous allons rester dans une séparation bureaucratique pendant que justement l'ennemi est là, en train de nous menacer ? Si entre temps, on peut mutualiser nos forces, même si les députés entre temps aussi peuvent apporter leur concours sur le terrain, on est tout à fait... je crois que si la menace atteint un certain niveau, on ne va même plus demander, on va faire un appel patriotique, celui qui n'ira pas au front, c'est un acte de haute trahison... - *Rires de l'assistance*- et tout le monde sait comment cela finit.

Donc c'est pour vous dire que ce sont des questions de sémantique sur lesquelles nous n'allons pas trop nous appesantir. Ce qui est important malgré tout, c'est la capacité à pouvoir défendre notre intégrité territoriale.

Comme quelqu'un l'a dit, on ne cédera pas un centimètre de notre territoire, ça jamais. Nos ancêtres ne l'ont pas fait, les autres ne l'ont pas fait, ce n'est pas notre génération qui le fera, on le défendra, le Burkina Faso, bec et ongles et comme vous l'avez dit, vraiment il faut rendre un hommage appuyé et mérité à nos forces de défense et de sécurité, surtout celles qui sont présentes dans la partie nord du pays. Vous ne pouvez pas savoir les sacrifices énormes que ces hommes consentent pour défendre notre pays.

Il y a un député qui a dit quelque chose de fondamental ; c'est aussi la défense de nos valeurs. Sur quoi sont fondées nos valeurs ? Nos valeurs sont fondées sur les vertus de la liberté -la liberté n'a pas de prix- de la république, de la démocratie. Et c'est ce qu'on veut remettre en cause pour nous mettre dans des califats et nous ramener au moyen âge où les gens sont assis avec des harems à côté, à fumer leur drogue et « attraper » les femmes au hasard. Je crois que ce n'est pas là que nous voulons qu'on ramène le Burkina Faso. Nous voulons renforcer l'ancrage démocratique, nous voulons que notre pays soit développé et je pense que l'un des défis aussi du gouvernement, c'est d'amener le développement au nord : qu'il y ait des routes, qu'il y ait suffisamment de forages, de barrages, des écoles, des dispensaires parce que c'est aussi ce déficit de développement qui fait le lit du terrorisme. Donc, je crois que c'est aussi un défi qui nous est lancé et le gouvernement s'attèle déjà à la réalisation d'un certain nombre d'infrastructures routières afin de désenclaver cette zone. Ainsi, il n'y aura plus d'argument facile



pour ces terroristes pour instrumentaliser et radicaliser les jeunes afin de leur faire commettre des actes ignobles et des actes inacceptables.

Alors, par rapport au retrait de notre contingent au Darfour. Notre contingent du Darfour est sous mandat des Nations unies et bien sûr que nous n'allons pas le faire de façon unilatérale ! C'est nécessairement en accord et en bonne intelligence avec les Nations unies que le processus de redéploiement se fera. Comme on l'a dit auparavant, nous apportons notre concours pour défendre des pays frères et amis dans des situations difficiles. Et les forces burkinabè sont très appréciées pour leur bravoure, leur expertise, et véritablement leur expérience, leur professionnalisme sur certains théâtres d'opération.

Mais aujourd'hui que nous-mêmes, nous subissons la menace, il n'y a pas de honte à cela. Nous avons besoin de ces hommes qui ont été bien formés pour renforcer la sécurisation de nos frontières et pour renforcer la sécurité de manière générale de notre pays. Donc, c'est tout à fait légitime pour le Burkina Faso de demander justement le retrait de ces troupes qui ne se fait pas dans l'adversité, mais en bonne intelligence avec le système des Nations unies qui va même nous apporter un soutien logistique. Parce que vous savez, qu'il y a beaucoup de logistiques à déployer, il faut beaucoup de moyens et on aura le soutien justement du système des Nations unies.

Alors sur le moral de nos troupes, je peux vous dire que le moral de nos troupes est haut. C'est haut. *-Applaudissements nourris-*

Je ne veux pas rentrer dans la polémique, mais c'est malheureux de voir dans la presse, des déclarations de certains hommes politiques, de voir sur la toile souvent certaines déclarations qui sont de nature à mettre à mal justement le moral de nos troupes. Je crois que quand on est dans une situation de guerre, nous devons taire un peu nos contradictions qui ne sont pas des contradictions fondamentales, mais qui sont mineures. Parce que dans tous les cas, c'est parce que le Burkina Faso existe et qu'il y a la liberté, que chacun peut s'exprimer, sortir faire des déclarations ou des écrits. Si on tombe dans une situation dangereuse, je crois que nous aurons perdu notre liberté. Donc, il y a des moments, quand la nation est en péril, nous devons tous taire ces querelles de bas étage pour voir l'intérêt supérieur de la nation.

Le moral de nos troupes vraiment est au beau fixe, mais ce moral a besoin d'être renforcé. Ce n'est pas comme quelqu'un l'a dit seulement une question d'équipement. C'est vrai, ce ne sont pas les équipements qui font la guerre, ce sont

les hommes qui font la guerre. Mais quand on dit que le Burkinabè était un homme courageux, ce n'est pas parce qu'il avait plus d'armes que les autres. C'est parce qu'avec le peu qu'il avait, avec sa détermination, avec sa fougue, justement il arrivait à surmonter l'adversité. Donc, je crois qu'il ne faut pas trop se focaliser sur des questions d'armes, d'équipements, c'est important, c'est même très important mais ce qui est fondamental ici, c'est véritablement notre détermination et notre courage à vaincre justement nos adversaires. Et cela, je pense que les Burkinabè l'ont. J'ai été voir, en compagnie de l'Etat-major, nos deux soldats qui ont été blessés sur le théâtre des opérations ; malgré leur état, ce sont des hommes qui sont déterminés et tout ce qu'ils cherchent, c'est guérir vite et retourner au front. - *Applaudissements dans la salle-*

Mais oui ! Si c'était d'autres personnes, ils allaient se cacher, et prendre la poudre d'escampette ! Mais ceux-ci disent qu'ils sont pressés de retourner.

- *Murmures de certains députés-*

Ah oui ! Je crois que nous sommes dans une situation où on ne doit plus impunément verser le sang d'un Burkinabè, on nous a imposé une guerre et cette guerre, nous n'avons pas le choix, nous devons la gagner coûte que coûte.

Alors, le commandement des unités militaires depuis un certain temps, respecte les normes règlementaires qui fixent les critères et grades de diplômés.

C'était pour répondre à la question de l'honorable député qui a posé le problème d'un régiment commandé par un capitaine. Je crois que certainement le capitaine devrait être dans une situation d'intérim. Cela peut arriver, vous êtes arrivés et vous avez trouvé que c'est un intérimaire. Mais, c'est une situation qui était de courte durée. Sinon effectivement, ce que vous dites est vrai, ce sont des officiers supérieurs titulaires d'un diplôme d'Etat-major et des diplômés d'écoles de guerre qui sont aptes à commander le régiment. Sur ce point, je suis d'accord avec vous et je pense que là-dessus, on ne va pas polémiquer inutilement.

Si à l'époque, des capitaines et des lieutenants ont commandé des régiments, je pense que cette époque est révolue, parce que nous avons des compétences dans notre armée ! C'est une armée qui a vraiment des compétences et là, quand le Burkina fait des choses merveilleuses aussi, il faut pouvoir dire et aussi apprécier cela à sa juste valeur.

L'honorable député SANKARA Alexandre dit que nous avons manqué de prévision. J'ai cru comprendre qu'il voulait dire qu'on a manqué d'anticipation, c'est vrai. Mais comme je dis, personne n'était préparé à voir le terrorisme frapper au Burkina Faso. Chaque fois, on disait que c'était là-bas, là, et un jour c'est venu chez nous. Mais c'est ainsi. On ne pouvait pas prévoir, mais je veux dire qu'en revanche, notre armée continuait quand même de se former. Elle se formait non seulement au pays mais aussi dans certains pays étrangers. Là-dessus, c'est vrai, nous avons été surpris mais comme je l'ai dit, l'armée aujourd'hui est en train de faire preuve d'une très grande capacité d'adaptation parce qu'il faut justement s'adapter au contexte nouveau de la situation qui nous a été imposée.

Je touche du bois, depuis quelques jours, au niveau du front il n'y a pas d'acte majeur qui se passe. Nous pensons que si Dieu le veut, parce qu'on dit que si vous mettez Dieu au-devant de tout ce que vous faites, il vous trouvera toujours sur le chemin et je pense que comme nous sommes des croyants, nous pensons que la situation va s'améliorer et que dans tous les cas, il y a une vérité qu'il faut dire aux Burkinabè. Ce dont nous sommes sûrs aujourd'hui et je parle de cela sous le contrôle de la haute hiérarchie militaire qui est là, c'est la capacité à assurer la défense de nos territoires, de manière plus ou moins infaillible, nous le ferons. Mais maintenant, être victime un jour d'une attaque terroriste, je ne peux pas prendre cette assurance. C'est vrai que je viens de Manga mais je ne suis pas un magicien... *-Rires de l'assistance-*

Je ne suis pas un magicien, je ne saurai vous le dire. Puisque ce sont des gens lâches. Ah oui, ils sont lâches ! Le gars, il vient, il cache son truc, il jette et puis il court se cacher. On ne peut pas mettre un militaire derrière tout le monde ou un gendarme ou un policier. Sur cela, je ne peux pas donner une assurance à 100% aux Burkinabè, mais pour ce qui est de défendre nos frontières, je peux vous donner cette assurance avec justement le contrôle de la haute hiérarchie militaire et des militaires qui sont engagés sur le terrain. C'est ce qu'on peut dire.

Donc, monsieur le Président,  
Honorables députés,

Je m'excuse par avance si j'ai peut-être omis certaines questions, mais je pense globalement avoir répondu aux préoccupations des honorables députés.

*-Applaudissements nourris de l'assistance-*

**Le Président**

Merci donc monsieur le Ministre.

Alors, j'avais déjà dit que c'est un débat qui est loin vraiment d'être épuisé, puisqu'il demeure actuel, mais je pense que la représentation nationale a retenu qu'il existe un plan stratégique de la défense, donc de notre armée, qui s'étale jusqu'en 2021 et qui, certainement, contient tous les éléments et toutes les préoccupations qui sont soulevés.

Il y a aussi qu'il a été annoncé un forum sur les états généraux, ce qui va permettre certainement le débat national sur l'ensemble de la question sécuritaire. Mais je crois que la question soulevée par l'honorable PALENFO avec débat a permis à la représentation nationale en tout cas, d'anticiper et également de poser toutes ses préoccupations qui sont celles de notre peuple. Pour ma part, à moins que vous n'insistiez, je crois qu'on peut se passer d'une deuxième liste ; à moins que vous n'insistiez. *-Rires-*

D'accord ! C'est bon ?

D'accord ! PALENFO, vous avez quand même la parole ! C'est bon ?

**M. Kodjo Jacques PALENFO**

*Auteur de la question orale avec débat*

Merci Excellence.

Je voudrais que les parlementaires comprennent que nous ne posons pas de question ici pour coller le gouvernement. Nous voulons tout simplement savoir, rassurer nos populations qu'elles peuvent vivre en paix, dans la tranquillité. Je pense que c'est cela qu'il faut que les gens comprennent.

Aucun débat parlementaire ici ne peut faire élire quelqu'un dans sa province. Sur ce point, j'ai été clair avec mon ami SAKANDE dehors. On ne peut pas à partir de cette Assemblée, se faire élire dans sa province parce qu'on débat ou on ne débat pas. *-Applaudissements-* Ceci est clair.

Voilà, sinon nous posons des questions pour que nos populations comprennent quelle est la puissance de notre armée et se rassurer qu'elle peut dormir tranquille, qu'elle peut vaquer tranquillement à ses occupations.

Ce ne sont pas des colles au gouvernement.

Merci.

*-Applaudissements-*

**Le Président**

Merci honorable député.

Je crois que les réponses qui ont été données par le gouvernement ont été aussi claires que vous l'auriez souhaité et que de ce point de vue, nous ne pouvons que féliciter celui qui a posé la question et tous ceux qui sont intervenus et tous ceux qui sont restés jusqu'à présent, et bien sûr dire également merci au gouvernement pour les réponses données.

Ceci étant, le débat est clos sur cette question orale avec débat.

Il s'en suit que l'ordre du jour de notre séance plénière est également épuisé. La prochaine séance plénière aura lieu le jeudi 30 mars 2017 à partir de 10 heures. Elle sera consacrée à l'examen de deux projets de loi qui sont :

- le projet de loi portant protection des végétaux au Burkina Faso ;
- et le projet de loi portant contrôle de la gestion des pesticides au Burkina Faso.

Sur ce, la séance est levée.

Je vous remercie.

*- Il est 19 heures 36 minutes -*

*Ainsi fait et délibéré en séance publique,  
à Ouagadougou, le 28 mars 2017.*

Pour le Président  
de l'Assemblée nationale,  
le premier vice-président

  
Bénéwendé Stanislas SANKARA

Le Secrétaire de séance

  
Sangouan Léonce SANON  
*Cinquième secrétaire parlementaire*